Avenant au règlement complet de jeu

"LE GRAND JEU DES 7 FAMILLES"

Avenant en date du 27/08/2019
(Ci-après l'Avenant)

Préambule

La Société Mondelez France SAS, locataire gérant de l'activité biscuit, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.251.936 euros, enregistrée sous le numéro 808 234 801 RCS Nanterre, dont le siège social se trouve 6 avenue Réaumur - 92 140 CLAMART Cedex (Ci-après « la Société Organisatrice ») organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Le Grand Jeu des 7 Familles » (Ci-après « le Jeu ») du 15 avril 2019 à 18h00 au 29 décembre 2019 à 23h59 inclus (dates et heures de Paris) l'horodatage du serveur utilisé par ou pour le compte de la Société Organisatrice faisant foi. Le règlement du Jeu (ci-après le "Règlement") complet est disponible gratuitement sur www.grandjeu7familles.fr pendant toute la durée du Jeu.

Aux termes de l'article 11 du Règlement, la Société Organisatrice s'est réservée la possibilité de modifier tout ou partie du Jeu si les circonstances l'exigent.

Le présent avenant (ci-après "l'Avenant") a pour objet d'apporter des modifications à l'annexe 4 du Règlement, conformément aux stipulations rappelées ci-dessus, et d'ajouter une Opération Complémentaire E.LECLERC dans les limites et selon les conditions prévues par le Règlement.

Le Règlement du Jeu, tel que modifié par le présent Avenant en date du 27/08/2019 a été déposé chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Les termes dont la première lettre figure en majuscule, non définis dans le Règlement, ont la définition qui leur est attribuée dans le présent Avenant.

En conséquence de ce qui précède :

1. L'annexe 4 du Règlement est modifiée comme suit :

ANNEXE 4 - Opérations Complémentaires
L'OPÉRATION COMPLÉMENTAIRE ORGANISÉE CHEZ E.LECLERC - Du 27 août 2019 au 7 septembre 2019

- **Conditions de l'Opération Complémentaire Leclerc**

Les conditions d'inscription et de participation au Jeu, telles que décrites dans le Règlement, s'appliquent à l'Opération Complémentaire E.LECLERC. Une seule participation par foyer (même nom de famille et même adresse postale) à l'Opération Complémentaire est admise.

- **Dotation**

16 lots équivalent à 6 mois d'essence sous forme de carte carburant prépayée, d'une valeur commerciale unitaire de 1050 € TTC, utilisable pour l'achat de tous les carburants présents dans les stations-essence du réseau E.LECLERC de France métropolitaine (Hors Corse) et les stations-essence partenaires du réseau (voir la liste disponible sur le site : https://www.cartecarburant.leclerc/stations-service/).
La carte carburante prépayée est valable pendant 12 mois à compter de son activation. Si le montant de l'achat n'atteint pas celui disponible sur la carte, le solde reste utilisable jusqu'à la date limite de validité. La carte peut être utilisée en plusieurs fois dans la limite du solde crédité sur la carte (jusqu'au seuil minimum de 0,3 €).
La carte cadeau ne peut être ni échangée, ni revendue, ni remboursée même partiellement, ni portée au crédit d'une carte ou d'un compte bancaire, ni remplacée en cas de perte, de vol ou de fin de validité.
Si le gagnant est domicilié en Corse ou DROM, la valeur de la dotation TTC (1050 €) sera attribuée sous forme d'une lettre-chèque, envoyée au domicile du gagnant.

- **Modalités de participation à l'Opération Complémentaire E.LECLERC et détermination des gagnants**

Tout achat d'un Produit Participant dans un magasin de l'Enseigne Participante E.LECLERC (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne) du 27 août 2019 au 7 septembre 2019 inscrit automatiquement le participant au tirage au sort spécifique E.LECLERC, qui aura lieu le 17 septembre 2019. Pour participer à cette Opération Complémentaire, le participant doit s'être inscrit au Jeu et déclarer ses achats conformément à la procédure indiquée à l'article 5.2 du Règlement.
Le tirage au sort de l'Opération Complémentaire E.LECLERC est réalisé en complément des Tirages au Sort Hebdomadaires et aura lieu le 17 septembre 2019, sous contrôle d'un huissier de justice.
Les gagnants de l'Opération Complémentaire E.LECLERC seront contactés par l'agence TESSI, par email, dans un délai approximatif de 15 jours calendaires afin de mettre en place la remise de la dotation.
Le reste de l'Annexe 4 du Règlement demeure inchangé.

2. Les autres stipulations du Règlement demeurent inchangées.
3. L'Avenant est déposé, à la date du 27/08/2019, chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Le Règlement est disponible gratuitement sur www.grandjeu7familles.fr pendant toute la durée du Jeu.

Fait à Clamart, le 27/08/2019

Mondelez France SAS - 808 234 801 RCS Nanterre

Avenant au règlement complet de jeu

"LE GRAND JEU DES 7 FAMILLES"

Avenant en date du 19/08/2019
(Ci-après l'Avenant)

Préambule

La Société Mondelez France SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.251.936 euros, enregistrée sous le numéro 808 234 801 RCS Nanterre, dont le siège social se trouve 6 avenue Réaumur - 92 140 CLAMART Cedex, dont le siège social de la société mère est Mondelez Europe Services GmbH - au capital de 20 000 Francs Suisse - Lindbergh-Allee 1, 8152 Glattpark – SUISSE - N° enregistrement CHE-114.352.032 (Ci-après « la Société Organisatrice ») organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Le Grand Jeu des 7 Familles » (Ci-après « le Jeu »).

Le règlement du Jeu, tel que modifié par Avenant en date du 19/08/2019 (ci-après le "Règlement") a été déposé chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Aux termes de l'article 11 du Règlement, la Société Organisatrice s'est réservée la possibilité de modifier tout ou partie du Jeu, si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice a décidé, conformément aux stipulations rappelées ci-dessus, d'ajouter de nouveaux produits éligibles à l'opération ainsi que d'ajouter quatre Opérations Complémentaires définies respectivement aux Annexes 1 et 4 du Règlement, dans les limites et selon les conditions prévues par le Règlement.

Les termes dont la première lettre figure en majuscule, non définis dans le Règlement, ont la définition qui leur est attribuée dans le présent Avenant.

En conséquence de ce qui précède :

1. L'annexe 1 du Règlement est modifié comme suit :

ANNEXE 1 - Produits Participants des Marques Participantes

BISCUITS
LU Les Petits Epis Graines de Chia 144g Variété chocolat noir et cranberries
Belvita Brut de Nature 270g Variété myrtilles et graines de lin, framboise et graine de chia
Milka Choco Biscuit 150g
THE Pocket 264g
Gaufrettes LU Chocolat Noir 92g
GATEAUX MOELLEUX
Milka Mini Cake 117g Variétés Trio, Brownies

BISCUITS APERITIFS
Chipster Multi Packs 132g
PANIFICATION
Heudebert Biscotte Bio 300 G Variétés nature germe de blé, 3 Céréales Et Graines, blé et épeautre
TABLETTES ET CONFISERIE
Côte d'Or Praliné Lait Cajou & Amandes 200g
Côte d'Or BIO Noir Caramel Beurre Salé 90g
Milka Mmmax Patamilka 270g
Toblérone Lait 360g
CONFISERIE
HWD Fresh Eucalyptus 70g
La Vosgienne 36g variétés Sève des Pins, Cassis, Miel citron

Le reste de l'annexe 1 demeure inchangé.

2. L'annexe 4 du Règlement est modifiée comme suit :

ANNEXE 4 - Opérations Complémentaires

L'OPÉRATION COMPLÉMENTAIRE ORGANISÉE CHEZ AUCHAN HYPERMARCHE - Du 28 août 2019 au 3 septembre 2019

- **Conditions de l'Opération Complémentaire Auchan Hypermarché**

Les conditions d'inscription et de participation au Jeu, telles que décrites au présent règlement, s'appliquent à l'Opération Complémentaire Auchan Hypermarché. Une seule participation par foyer (même nom de famille et même adresse postale) à l'Opération Complémentaire est admise.

- **Dotation**

Un total de 125 chèques de rentrée d'une valeur commerciale unitaire de 150 € TTC valable dans les magasins de l'enseigne Auchan seront remis aux gagnants.

- **Modalités de participation à l'Opération Complémentaire Auchan et détermination des gagnants**

Tout achat d'un Produit Participant dans un magasin de l'Enseigne Participante Auchan (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne) du 28 août 2019 au 3 septembre 2019 inscrit automatiquement le participant au tirage au sort spécifique Auchan du 6 septembre 2019. Pour participer à cette Opération Complémentaire, le participant doit s'être inscrit au Jeu et déclarer ses achats conformément à la procédure indiquée à l'article 5.2.

Le tirage au sort de l'Opération Complémentaire Auchan est réalisé en complément des Tirages au Sort Hebdomadaires et aura lieu le 6 septembre 2019, sous contrôle d'un huissier de justice.

Les gagnants de l'Opération Complémentaire Auchan seront contactés par l'agence TESSI, par email, dans un délai approximatif de 15 jours calendaires afin de mettre en place la remise de la dotation.

L'OPÉRATION COMPLÉMENTAIRE ORGANISÉE CHEZ GEANT CASINO - Du 20 août 2019 au 2 septembre 2019

- **Conditions de l'Opération Complémentaire Géant Casino**

Les conditions d'inscription et de participation au Jeu, telles que décrites au présent règlement, s'appliquent à l'Opération Complémentaire Géant Casino. Une seule participation par foyer (même nom de famille et même adresse postale) à l'Opération Complémentaire est admise.

- **Dotation**

Doublement des cartes numériques attribuées pour l'achat de Produits Participants dans un magasin de l'Enseigne Participante Géant Casino, entre le 20 août 2019 et le 2 septembre 2019 inclus.

- **Modalités de participation à l'Opération Complémentaire Géant Casino et détermination des gagnants**

Pour chaque Produit Participant acheté dans un magasin de l'Enseigne Participante Géant Casino (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne) et déclaré sur le Site pendant la période concernée, la quantité de cartes numériques attribuées est doublée.

L'OPÉRATION COMPLÉMENTAIRE ORGANISÉE CHEZ CASINO - Du 21 août 2019 au 1 septembre 2019

- **Conditions de l'Opération Complémentaire Casino**

Les conditions d'inscription et de participation au Jeu, telles que décrites au présent règlement, s'appliquent à l'Opération Complémentaire Casino. Une seule participation par foyer (même nom de famille et même adresse postale) à l'Opération Complémentaire est admise.

- **Dotation**

Doublement des cartes numériques attribuées pour l'achat de Produits Participants

dans un magasin de l'Enseigne Participante Casino, entre le 21 août 2019 et le 1 septembre 2019 inclus.

- **Modalités de participation à l'Opération Complémentaire Casino et détermination des gagnants**

Pour chaque Produit Participant acheté dans un magasin de l'Enseigne Participante Casino (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne) et déclaré sur le Site pendant la période concernée, la quantité de cartes numériques attribuées est doublée.

Le reste de l'Annexe 4 du Règlement demeure inchangé.

3. Les autres stipulations du Règlement demeurent inchangées. Le Règlement mis à jour conformément à l'Avenant est annexé aux présentes (Annexe 1).

4. L'Avenant est déposé, à la date de l'Avenant, chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Le Règlement est disponible gratuitement sur www.grandjeu7familles.fr pendant toute la durée du Jeu.

Fait à Clamart, le 19/08/2019

Mondelez France SAS - 808 234 801 RCS Nanterre

Avenant au règlement complet de jeu

"LE GRAND JEU DES 7 FAMILLES"

Avenant en date du 18/06/2019
(ci-après l'Avenant)

Préambule

La Société Mondelez France SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.251.936 euros, enregistrée sous le numéro 808 234 801 RCS Nanterre, dont le siège social se trouve 6 avenue Réaumur - 92 140 CLAMART Cedex (Ci-après « la Société Organisatrice ») organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Le Grand Jeu des 7 Familles » (Ci-après « le Jeu »).

Le règlement du Jeu, tel que modifié par Avenant en date du 18/06/2019 (ci-après le "Règlement") a été déposé chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Aux termes de l'article 11 du Règlement, la Société Organisatrice s'est réservée la possibilité de modifier tout ou partie du Jeu, si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice a décidé, conformément aux stipulations rappelées ci-dessus, de modifier le calendrier des dotations mise en jeu ainsi que le nombre et les dates de certaines Opérations Complémentaires. Définies respectivement aux Annexes 3 et 4 du Règlement, dans les limites et selon les conditions prévues par le Règlement.

Les termes dont la première lettre figure en majuscule, non définis dans le Règlement, ont la définition qui leur est attribuée dans le présent Avenant.

En conséquence de ce qui précède :

1. ARTICLE 5.3 - Détermination des gagnants

Aux termes de l'article 5.3, les informations sont modifiées en considération du changement de l'étude de Maître TRICOU, Huissier de Justice, auprès duquel est déposé le règlement du Jeu et qui est en charge de la détermination des gagnants par tirage au sort, désormais associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Le reste de l'Article 5.3 du Règlement demeure inchangé.

2. ARTICLE 7 – Règlement

Aux termes de l'article 7, les informations sont modifiées en considération du changement de l'étude de Maître TRICOU, Huissier de Justice, auprès duquel est déposé le règlement du Jeu et qui est en charge de la détermination des gagnants par

tirage au sort, désormais associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.
Le reste de l'Article 7 du Règlement demeure inchangé.

3. ANNEXE 3 - Dotations Secondaires

L'Annexe 3 est modifiée comme suit :

Tirage au sort pour la semaine du 12 août au 18 août 2019 Inscription comprise : du 22 juillet 2019 (00h01) au 18 août 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 19 août 2019	Dotations mises en jeu : - 4 vélos électriques PEUGEOT CYCLES eC03D7, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 1 299 € TTC, soit 5 198 € TTC au total. Modèle : EC03D7, Référence produit : YMU757 (si la référence est indisponible, la société organisatrice se réserve le droit de proposer une autre référence de valeur équivalente), Couleur : Ivoire, Poids : 20,10 kg/vélo, Autonomie : 75 km, Énergie : 396 Wh, Batterie : 11 Ah / 36 V. Garantie constructeur (batterie 2 ans, cadre 5 ans) comprise. Livraison comprise sous 10 à 12 semaines ; livrés prêt à rouler au domicile du gagnant. - 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 tablette 7 TAB A, d'une valeur commerciale approximative de 169 € TTC (ref SM-T280NZWAXEF) - 1 robot aspirateur avec sac, d'une valeur commerciale approximative de 179 € TTC (ref SC6216) - 1 combiné multifonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref MC28H5125AK) - 1 téléphone portable GSM A3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref SM-A320FZKN) - 1 réfrigérateur Side by Side, d'une valeur commerciale approximative de 2 000 € TTC (ref RH57H90507F). - 9 494 dotations expérientielles. - 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 19 août au 25 août 2019 Inscription comprise : du 29 juillet 2019 (00h01) au 25 août 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 26 août 2019	Dotations mises en jeu : - 1 an de soutien scolaire - 1 lettre-chèque envoyée au gagnant, d'un montant de 2 600 €, à dépenser pour des cours particuliers à domicile. Valeur estimée sur une moyenne de 2 heures (équivalente à 36 € TTC par heure) par semaine, sur 36 semaines. - 3 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 robot aspirateur avec sac, d'une valeur commerciale approximative de 179 € TTC (ref SC6216) - 1 sèche-linge, d'une valeur

	commerciale approximative de 749 € TTC (ref DV80M50101W/EF) - 1 téléviseur TV 4K UHD 140 curved, d'une valeur commerciale approximative de 2 190 € TTC (ref QE55Q8CNATXXC). - 9 496 dotations expérientielles. - 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.

Le reste de l'Annexe 3 du Règlement demeure inchangé.

4. ANNEXE 4 - Opérations Complémentaires

En raison de l'annulation de deux Opérations Complémentaires, l'annexe 4 ne comporte plus :

- L'OPÉRATION COMPLÉMENTAIRE ORGANISÉE CHEZ GÉANT CASINO ET CASINO SUPERMARCHÉ - Du 21 mai 2019 au 27 mai 2019

- L'OPÉRATION COMPLÉMENTAIRE ORGANISÉE CHEZ CARREFOUR MARKET – Du 18 juin 2019 au 30 juin 2019

À ce titre, aucun des processus de doublement de cartes dans les enseignes citées ci-dessus ne sera effectif.

Le reste de l'Annexe 4 du Règlement demeure inchangé.

5. Les autres stipulations du Règlement demeurent inchangées. Le Règlement mis à jour conformément à l'Avenant est annexé aux présentes (Annexe 1).

6. L'Avenant est déposé, à la date de l'Avenant, chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Le Règlement est disponible gratuitement sur www.grandjeu7familles.fr pendant toute la durée du Jeu.

Les frais du timbre utilisé pour la demande de règlement ou la consultation de celui-ci sur internet ne seront pas remboursés.

Fait à Clamart, le 18/06/2019

Mondelez France SAS - 808 234 801 RCS Nanterre

Annexe 1

REGLEMENT COMPLET
JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT
"LE GRAND JEU DES 7 FAMILLES"

Article 1 : Société Organisatrice

La société Mondelez France S.A.S., locataire gérant de l'activité biscuit, société par actions simplifiée au capital de 4 251 936 euros, enregistrée sous le numéro RCS Nanterre 808 234 801, dont le siège social se trouve 6 avenue Réaumur 92140 Clamart (la "**Société Organisatrice**") organise un jeu avec obligation d'achat intitulé "Grand Jeu des 7 Familles" (le "**Jeu**") du 15 avril 2019 à 18h00 au 29 décembre 2019 à 23h59 inclus (dates et heures de Paris) l'horodatage du serveur utilisé par ou pour le compte de la Société Organisatrice faisant foi.

Article 2 : Supports du Jeu

Le Jeu sera annoncé :

- sur le site Internet www.grandjeu7familles.fr (le "**Site**") ;
- sur des publicités et prospectus présents dans les magasins des enseignes participantes listées en annexe 2 (les "**Enseignes Participantes**") ;
- sur des tracts distribués dans les magasins des Enseignes Participantes et signalant les Produits Participants ;
- sur médias digitaux et réseaux sociaux ;
- des e-mailings issus de la base de données de la Société Organisatrice.

A certaines périodes pendant le Jeu, des opérations complémentaires au Jeu (les "**Opérations complémentaires**") seront effectuées dans certaines Enseignes Participantes. Ces Opérations Complémentaires sont décrites à l'article 6 du présent règlement.

Article 3 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation au Jeu) résidant en France métropolitaine (Corse comprise) ou dans les DROM (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Mayotte), disposant d'une adresse électronique, d'une connexion Internet et d'un appareil permettant de numériser des documents papier (ex : scanner, téléphone mobile ou appareil photo numérique) dans un format parfaitement lisible à l'œil nu, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses prestataires, des points de vente et de leurs familles respectives, et de toute entité ayant participé à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu. Une seule personne physique majeure, par foyer (même nom de famille et même adresse postale), peut participer au Jeu.

La participation au Jeu implique que les participants aient pris connaissance du présent règlement et l'aient accepté sans condition ni réserve en cochant la case correspondante avant la validation de leur inscription au Jeu. Le participant déclare satisfaire à toutes les conditions stipulées au présent règlement pour participer au Jeu et respecter l'intégralité des stipulations du présent règlement ainsi que les lois et règlements applicables. Seules les participations conformes aux stipulations du présent règlement seront prises en compte dans le cadre du Jeu.

Le participant doit participer au Jeu via le Site. Toute participation au Jeu est subordonnée au strict respect de toutes les étapes décrites à l'article 5 du présent règlement.

Article 4 : Dotations

4.1. Définition des dotations

- Les Dotations Secondaires à gagner lors des Tirages au Sort Hebdomadaires pendant la durée du Jeu sont décrites en annexe 3.

- A gagner, à la fin du Jeu : une "Dotation Principale" : une participation financière (remise d'une lettre chèque de 300 000 € TTC), à utiliser pour l'achat d'un bien immobilier à usage d'habitation en France métropolitaine (Corse comprise) ou dans les DROM.

- Certaines dotations spécifiques pourront être gagnées dans le cadre des Opérations Complémentaires (voir article 6 et annexe 4).

4.2. Précisions sur les dotations

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, aux dotations, des dotations d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

4.3. Attribution des dotations

Les gagnants des Dotations Secondaires seront informés de leur gain par email.

Les prénoms, premières lettres du nom de famille et départements des gagnants des Dotations Secondaires (hors abonnement VOD et activités sportives et loisirs) seront communiqués sur la page dédiée du Site et sur les emails d'information des gagnants des tirages au sort envoyés à l'ensemble des participants aux tirages au sort concernés.

Le gagnant de la Dotation Principale sera contacté par l'agence TESSI par email dans un délai approximatif de sept jours calendaires après le Tirage au Sort Final, afin de mettre en place la remise de la Dotation Principale.

Le gagnant de la Dotation Principale se verra attribuer une lettre chèque d'un montant de 300 000 € TTC selon les conditions suivantes.

Le gagnant devra envoyer à l'agence TESSI, à l'adresse indiquée par cette dernière un original d'une promesse de vente sous forme authentique, devant comporter notamment le nom du gagnant, relative à l'achat d'un bien immobilier à usage d'habitation en France métropolitaine (Corse comprise) ou dans les DROM. Le gagnant devra anonymiser (rendre illisible) toutes les données à caractère personnel autres que celles le concernant. La promesse de vente devra être postérieure à la date de l'annonce des résultats du Tirage au Sort Final et devra être envoyée à l'agence TESSI dans un délai maximal de 365 jours calendaires à compter de cette date.

Dans l'hypothèse où le prix du bien immobilier serait inférieur à 300 000 €, il ne sera pas demandé au gagnant de restituer la différence à la Société Organisatrice. A l'inverse, dans l'hypothèse où le prix du bien immobilier serait supérieur à 300 000 €, la différence restera aux frais du gagnant.

Les gagnants des Dotations Secondaires recevront leur dotation, selon la nature de celles-ci, par adresse électronique ou à l'adresse postale qu'ils auront indiquée sur le formulaire d'inscription au Jeu, dans un délai approximatif de dix semaines après le tirage au sort. Les Dotations Secondaires correspondant à des voyages, séjours, services ou à l'organisation d'événements devront être effectuées dans un délai d'un an à compter de la date du tirage au sort associé à la dotation concernée sauf si une autre date limite est indiquée à l'Annexe 3.

Lorsqu'un choix est laissé au gagnant quant au contenu de la prestation objet de la Dotation Secondaire, la valeur totale de la Dotation Secondaire ne peut être supérieure à celle indiquée dans le descriptif des Dotations Secondaires défini à l'annexe 3.

Lorsque la Dotation Secondaire est remise sous forme de lettre chèque et dans l'hypothèse où la valeur de l'objet ou de la prestation effectivement acheté(e) serait supérieure à la valeur de la lettre chèque, la différence restera aux frais

du gagnant.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

4.4. Tirages au sort des Dotations Secondaires

Les 37 Tirages au Sort Hebdomadaires pour tenter de gagner des Dotations Secondaires s'effectueront aux dates définies à l'annexe 3.

4.5. Tirages au sort de la Dotation Principale

Le Tirage au Sort Final aura lieu le 31 décembre 2019.

Article 5 : Modalités de participation et détermination des gagnants

5.1. Modalités d'obtention (cartes numériques à collecter)

Pour jouer, le participant doit collecter un maximum de cartes numériques, afin de composer des familles.
L'objectif final est d'obtenir à terme le plus possible de familles complètes.

Les 7 familles sont composées de 6 membres chacune, et nommées comme suit :

- Famille "Les énergiques"
- Famille "Les authentiques"
- Famille "Les tendres"
- Famille "Les décalés"
- Famille "Les engagés"
- Famille "Les globe-trotters"
- Famille "Les colocs"

Sur les cartes numériques représentant un personnage de chaque famille, un produit Mondelez figure à titre ornemental. L'attribution des cartes de Jeu est effectuée de façon aléatoire. En conséquence, l'obtention d'une carte n'est nullement liée à l'achat du produit figurant sur ladite carte représentant un personnage du Jeu.

Le participant peut obtenir autant de cartes qu'il fait d'achats, selon les conditions explicitées ci-après, et composer autant de familles qu'il le souhaite.

La liste des Enseignes Participantes figure à l'annexe 2.

Pour obtenir des cartes, le participant doit acheter, dans les magasins participants et/ou sur le site internet des Enseignes Participantes, du 15 avril 2019 au 29 décembre 2019 inclus, un produit ou un lot de produits participant (un "**Produit Participant**"), selon la disponibilité en magasin et/ou sur le site de l'Enseigne Participante. La liste des Produits Participants figure en annexe 1.

Le participant doit être en possession d'un justificatif d'achat comportant au moins un Produit Participant. Le code-barres figurant sur les Produits Participants ne permet pas de participer au Jeu.

Le participant doit conserver le justificatif de paiement des achats (ticket de caisse ou facture), qui lui sera demandé pour valider sa participation au Jeu.

Chaque produit (ou lot de produits) permet au participant d'obtenir une (ou plusieurs) carte(s) de jeu, selon la nature du produit, remise(s) aléatoirement sur le Site, afin de composer des familles.
A savoir :

- Un paquet ou un lot de Produits Participants de biscuits permet d'obtenir une carte de jeu ;
- Un paquet ou un lot de Produits Participants de tablettes ou barres de chocolat permet d'obtenir deux cartes de jeu ;
- Un paquet ou un lot de Produits Participants de chewing-gums ou bonbons permet d'obtenir trois cartes de jeu.

Un même justificatif de paiement des achats ne peut être utilisé qu'une seule fois pour participer au Jeu.

La preuve d'achat doit être téléchargée en veillant à ce que les éléments suivants soient lisibles : le nom du point de l'Enseigne Participante, le nom du point de vente, la date de l'achat, le libellé du/des Produit(s) Participant(s) acheté(s) et son (leur) montant TTC, et le montant total en € TTC de la preuve d'achat. Dans le cas où la preuve d'achat serait trop longue pour être numérisée, téléchargée ou photographiée, le participant est autorisé à le plier "en accordéon", de manière à laisser apparaitre les informations obligatoires listées ci-dessus.

Pendant certaines opérations promotionnelles spéciales, et/ou certaines Opérations Complémentaires, la Société Organisatrice peut remettre certains codes jeu, par courrier ou en magasin. Les codes permettent d'obtenir une carte de jeu en les entrant sur le Site (voir article 5.2 du présent règlement). Les codes peuvent être utilisés dans la limite maximale de trois codes par période glissante de sept jours.

5.2. Participation au Jeu

Pour participer au Jeu, il suffit à la personne remplissant les conditions de participation décrites au présent règlement, de :

1. se rendre sur le site internet www.grandjeu7familles.fr pendant la durée du Jeu ;
2. cliquer sur "*Je m'inscris*";
3. remplir le formulaire d'inscription (champs obligatoires à renseigner : civilité, prénom, nom, adresse électronique, adresse postale) – toute inscription effectuée avec un email temporaire, type YOPmail, ne sera pas prise en compte ;
4. cocher la case "*Je suis majeur, j'ai lu et j'accepte le règlement du Jeu*";
5. si elle le souhaite, cocher la/les case(s) "*J'accepte de recevoir les propositions commerciales (actualité, promotions, jeux, etc.) y compris personalisées concernant les produits Mondelez (par exemple LU, Côte d'Or, Hollywood, Milka, Belin…) sous forme de lettre d'information*" et *"J'accepte de recevoir les propositions commerciales du programme Ma Vie En Couleurs et de Publicis K1, sous forme de lettre d'information*";
6. saisir le code de sécurité (séquence aléatoire de lettres et / ou de chiffre qui apparaissent de manière déformée) ;
7. cliquer sur "*C'est parti*" et valider son inscription via le lien de confirmation transmis par email ;
8. se rendre sur "*Déclarer des achats*" et numériser, télécharger ou photographier de manière parfaitement lisible à l'œil nu sa preuve d'achat. En cas de copie illisible (non lisibilité du nom de l'Enseigne Participante, du point de vente, de la date de l'achat, du libellé du/des Produit(s) Participant(s) et son/leur montant TTC, et du montant total TTC du justificatif d'achat), la participation ne sera pas prise en compte.
   En cas d'illisibilité de tout ou partie de la preuve d'achat et/ou d'absence de reconnaissance de l'intégralité des Produits Participants achetés et/ou au cas où la preuve d'achat n'est pas considérée par le Site comme valable, le participant peut demander expressément sur le Site à ce que la preuve d'achat telle que transmise sur le Site soit vérifiée par les équipes techniques en charge de la gestion du Jeu. Cette vérification nécessitera un délai minimum de 72 heures. En cas d'illisibilité/invalidité confirmée, la participation ne sera pas prise en compte. Si les équipes parviennent à lire manuellement la preuve d'achat et si elle respecte les conditions de participation, la participation sera prise en compte pour la période postérieure à la réception par le participant de la confirmation émanant de l'équipe technique.
9. Si le participant dispose d'un ou de plusieurs code(s) de jeu, en complément de la déclaration d'un achat, renseigner le(s)dit(s) code(s) dans la rubrique "Déclarer des achats", cliquer sur "Vous disposez d'un code jeu. Cliquez ici", saisir son code de jeu ;
10. cliquer sur "*Je valide*".

Une carte de bienvenue est remise automatiquement au participant lorsqu'il s'inscrit sur la plateforme.

Après une déclaration d'achat(s), le participant obtient alors une/des cartes de jeu numériques.

La Société Organisatrice entend par carte numérique une carte obtenue sur le Site en téléchargeant les preuves d'achat ou en transformant un code jeu obtenu lors d'une opération promotionnelle spéciale ou d'une Opération Complémentaire. Les jeux de cartes de 7 familles qui pourraient être distribués physiquement, à titre promotionnel, ne permettent pas de participer au Jeu.

Après sa première connexion et la création de son compte, le participant pourra se rendre sur le Site à chacun de ses achats pour télécharger ses preuves d'achat (et/ou codes jeu) et compléter ses familles afin de participer aux

différents tirages au sort proposés.

Pour participer au tirage au sort chaque semaine ("**Tirage au Sort Hebdomadaire**") et tenter de gagner une Dotation Secondaire, le participant doit avoir complété au minimum une famille, composée de six cartes représentant chacune un membre différent d'une même famille.

Sur le Site, le participant a la possibilité, à partir du 30 avril 2019 d'accéder à un marché de cartes et d'échanges, parmi la communauté des joueurs du Grand Jeu des 7 Familles.

Le marché aux cartes permet à l'ensemble des participants d'échanger leurs cartes collectées avec les autres participants et ainsi de compléter plus rapidement leurs familles. Pour échanger une carte, le participant sélectionne sur le Site la famille puis le membre recherché, choisit la carte de son jeu qu'il souhaite donner en échange et valide pour confirmer la demande d'échange. Si la demande souhaitée est disponible, l'échange est automatique, à la suite de la confirmation du participant.

Chaque participant peut effectuer au maximum une demande d'échange par semaine calendaire. Après validation de l'échange en cliquant sur "*Je valide la demande d'échange*", celui-ci deviendra définitif.

Chaque famille complétée donne droit à une unique participation à un Tirage au Sort Hebdomadaire conformément au calendrier défini à l'annexe 3 au présent règlement. Le nombre de participations à un Tirage au Sort Hebdomadaire est illimité, sous réserve d'avoir complété le nombre de familles requis. La(les) famille(s) ayant permis de participer à un Tirage au Sort Hebdomadaire est/sont alors déduite(s) de son compteur "Tirage au Sort Hebdomadaire". Pour participer à un Tirage au Sort Hebdomadaire, le participant devra cliquer sur le lien hypertexte "*Je m'inscris au tirage au sort du JJ/MM/2019*", sélectionner la famille de son jeu qu'il souhaite miser, et confirmer sa participation en cliquant sur le bouton "*Je valide ma participation au tirage au sort*". L'inscription au Tirage au Sort Hebdomadaire est définitive : une fois l'inscription validée par le participant, celle-ci ne pourra pas être annulée.

En parallèle du compteur "Tirage au Sort Hebdomadaire", un compteur "7 Familles" comptabilise le nombre de familles identiques ou différentes obtenues par le participant. Une fois sept familles (identiques ou différentes) obtenues, le participant peut alors s'inscrire au grand tirage au sort (le "**Tirage au Sort Final**") et tenter de gagner la Dotation Principale en cliquant sur le lien hypertexte "*Je m'inscris au Tirage au Sort Final du 31/12/2019*" et confirmer sa participation au Tirage au Sort Final. Il est possible de s'inscrire au Tirage au Sort Final, sous réserve d'avoir complété le nombre de jeux de 7 familles requis. L'inscription n'est pas automatique et soumise au choix du participant.

Le gagnant fait élection de domicile à l'adresse postale qu'il aura indiquée dans le formulaire d'inscription au Jeu et qui servira à l'envoi de sa Dotation Secondaire, le cas échéant. Pour les dotations physiques, le cadeau du gagnant sera expédié directement dans un délai de 8 semaines maximum. En cas de livraison volumineuse, le gagnant sera contacté par la société organisatrice, dans un délai de 3 semaines, afin de convenir d'un rendez-vous de réception.

Le gagnant sera contacté à l'adresse électronique qu'il aura indiquée dans le formulaire d'inscription au Jeu, et servira à la confirmation des Dotations Secondaire et de la Dotation Principale, le cas échéant. Le gagnant sera contacté dans un délai de 3 semaines maximum, à compter de la date du tirage au sort.

5.3. Détermination des gagnants

L'attribution des Dotations Secondaires (10 000 dotations mises en jeu par semaine) sera déterminée par tirage au sort chaque semaine, pendant 37 semaines (37 tirages au sort) du 23 avril 2019 au 31 décembre 2019 (tel que défini à l'annexe 3).

Pour chaque inscription à un Tirage au Sort Hebdomadaire, le participant joue pour l'une des 10 000 Dotations Secondaires, telles que décrites à l'article 4 et à l'annexe 3 du présent règlement et mises en jeu chaque semaine, conformément au calendrier défini à l'annexe 3.

Les gagnants des Dotations Secondaires seront désignés par tirage au sort.

Les Tirages au Sort Hebdomadaires auront lieu, sous contrôle d'un huissier de justice pour déterminer les gagnants des Dotations Secondaires. A l'occasion du Tirage au Sort Hebdomadaire, sont tirés au sort les 10 000 gagnants des Dotations Secondaires.

Dans l'éventualité où une ou plusieurs dotation(s) ne pourrait/pourraient être attribuée(s) conformément au règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu la Dotation Secondaire non attribuée lors d'un Tirage au Sort Hebdomadaire suivant ou d'une autre opération.

La liste des 37 Tirages au Sort Hebdomadaires a été déposée chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL A.T.I. TRICOU IMARD RENARDET, dont le siège est 60/62 rue du Maréchal Foch B.P. 671 78006 VERSAILLES.

Seules les listes des gagnants tirés au sort par l'huissier de justice font foi en cas de contestation.

Le participant peut s'inscrire à autant de Tirages au Sort Hebdomadaires qu'il a de familles complétées, et remporter ainsi plusieurs Dotations Secondaires.

Une fois qu'il a complété sept familles (identiques ou différentes), chacune composée de six cartes différentes, le participant peut s'inscrire au Tirage au Sort Final pour tenter de gagner la Dotation Principale. L'inscription au Tirage au Sort Final peut se faire du 15 avril 2019 (18h00) au 29 décembre 2019 (23h59). Même si un participant a confirmé son inscription au Tirage au Sort Final, il peut s'inscrire à un/des Tirages au Sort Hebdomadaires, s'il remplit les conditions d'inscription.

Il peut multiplier ses chances de gagner en composant plusieurs jeux de 7 familles (identiques ou différentes). Chaque jeu complet de 7 familles permet de participer au Tirage au Sort Final. Si quatorze familles sont complétées, le participant aura deux participations au Tirage au Sort Final, et ainsi de suite.

Le Tirage au Sort Final aura lieu le 31 décembre 2019, sous contrôle d'un huissier de justice pour déterminer le gagnant de la Dotation Principale.

A cette occasion, sera tiré au sort, parmi tous les participants ayant complété au moins un jeu de 7 familles (identiques ou différentes), un gagnant de la Dotation Principale ainsi qu'un suppléant. Dans l'éventualité où la Dotation Principale ne pourrait être attribuée conformément au règlement, la Dotation Principale non attribuée sera réattribuée au suppléant. Le suppléant sera informé de son gain dans la seule éventualité où la Dotation Principale lui serait attribuée.

Article 6 : Les Opérations Complémentaires au Jeu

Des Opérations Complémentaires, soumises au présent règlement, seront organisées au sein des Enseignes Participantes, à certaines périodes pendant le Jeu, selon les dates et modalités décrites en annexe 4. Des Opérations Complémentaires supplémentaires pourront, en outre être organisées et seront précisées par voie d'avenant au présent règlement.

Article 7 : Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent règlement a été déposé chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL A.T.I. TRICOU IMARD RENARDET, dont le siège est 60/62 rue du Maréchal Foch B.P. 671 78006 VERSAILLES.

Il est disponible sur www.grandjeu7familles.fr pendant toute la durée du Jeu.
Toute modification au présent règlement fera l'objet d'un avenant déposé chez Maître TRICOU et disponible sur le Site.

Article 8 : Non remboursement des frais de participation et de consultation du règlement

Les frais de participation au Jeu et de consultation du règlement quels qu'ils soient (frais de connexion Internet, etc.)

ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

Article 9 : Limite de responsabilité

9.1. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion Internet, communication téléphonique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée du Jeu.

En particulier, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de défaillances techniques quelconques rendant le Site indisponible.

La Société Organisatrice s'efforce de mettre en œuvre les moyens pour offrir aux participants et maintenir des infrastructures, informations et outils fonctionnels et vérifiés. Elle ne saurait toutefois être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (ordinateur, logiciels, outils de connexion Internet, téléphone, serveurs…), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre tout atteinte. La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou de tout autre aléa lié aux services postaux.

9.2. Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

9.3. La Société Organisatrice s'efforce de mettre les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, la responsabilité de cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

9.4. Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitables ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse postale, ni son adresse électronique, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

9.5. Dans le cas où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à joindre le gagnant, ni par email, ni par téléphone (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire d'inscription) après deux tentatives (en laissant des messages sur la boîte email et/ou sur le répondeur téléphonique du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai de trois mois suivant la date du premier courrier électronique lui notifiant son gain, ou dans le cas où le gagnant n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis à la Poste, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement.

9.6. En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, la dotation ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement.

9.7. S'agissant de la Dotation Principale, dans les cas visés aux articles 9.4, 9.5 et 9.6, la Dotation Principale sera réattribuée à un suppléant conformément à l'article 5. Dans l'éventualité où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à attribuer une Dotation Principale à un suppléant (pour les mêmes motifs que ceux visés aux articles 9.4, 9.5 ou 9.6), la Dotation Principale restera la propriété de la Société Organisatrice.

Article 10 : Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse électronique, leur adresse postale dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.
La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les dotations aux participants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

<u>Article 11</u> : Modifications

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

<u>Article 12</u> : Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque défaut ou dysfonctionnement des dotations, des Dotations Secondaires et de la Dotation Principale, qui relèvent de la seule responsabilité des fournisseurs/prestataires.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au(x) gagnant(s) pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations, Dotations Secondaires et Dotation Principale.

<u>Article 13</u> : Autorisation d'utilisation des prénoms et ville de résidence des gagnants

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire, pendant la durée du Jeu et une durée d'un an à compter du 15 avril 2019, dans le monde entier et sur tout support de communication, le prénom, la première lettre du nom de famille et le département des gagnants, sans que cela ne leur confère un droit à rémunération, ou un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation.

<u>Article 14</u> : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduit dans le cadre de ce Jeu, en ce compris les marques qui y figurent, est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

<u>Article 15</u> : Droit applicable et Litiges

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet

d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions compétentes.

<u>Article 16</u> : Protection des données à caractère personnel

La fourniture des données est obligatoire pour la participation au Jeu. En effet, ces données sont nécessaires pour la bonne gestion du Jeu, l'attribution et la remise des dotations et respecter les obligations légales de la Société Organisatrice et découlant du présent règlement. Elles pourront être communiquées au(x) prestataire(s) de services et sous-traitant(s) auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et ou de la gestion de Jeu.

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion du Jeu et sont destinées à la société Mondelez France SAS. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations les concernant ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort desdites données dans le cas où ils le décideraient et, du droit d'opposition lorsque le traitement est réalisé à des fins de prospection ou est fondé sur l'intérêt légitime en écrivant à Mondelez France - Service Consommateurs - B.P.100 - 92146 CLAMART Cedex ou à l'adresse mail suivante mdlzconseil@mdlz.com.

Le Délégué à la Protection des Données de la société Mondelez France SAS peut être contacté à l'adresse suivante : MDLZDataProtectionOfficeMEU@mdlz.com

Chaque participant dispose également du droit de porter ses réclamations auprès de la CNIL dont les coordonnées sont les suivantes :
CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07
Tél : 01 53 73 22 22
Fax : 01 53 73 22 00

Conformément à la réglementation en vigueur, les données personnelles des participants sont conservées pendant la durée du Jeu et ensuite archivées pendant cinq (5) ans pour se conformer aux à l'application du délai de prescription.

Par l'intermédiaire de la société Mondelez France SAS, les participants peuvent être amenés à recevoir des propositions commerciales sur les produits de Mondelez ou des propositions commerciales émanant de tiers, notamment du site Internet www.mavieencouleurs.fr, sur leurs produits et services, par courrier papier, email, sous réserve que les participants autorisent expressément et au préalable la Société Organisatrice à cet effet.

❖

ANNEXE 1 - Produits Participants des Marques Participantes

Les Produits Participants au Jeu sont issus des marques participantes suivantes : Belin, TUC, Belvita, Granola, LU, Grany, Mikado, Milka Biscuit, Oreo, Prince, Heudebert, Pelletier, Cracotte, Hollywood, Milka Chocolat, Côte d'Or, Toblerone.

Tous les formats dans lesquels les produits listés ci-dessous sont présentés à la vente permettent de participer au jeu (produits vendus à l'unité ou lot de plusieurs unités).

BISCUITS
Belvita moelleux 250g - coeur gourmand chocolat noisette - cœur gourmand fraise
Belvita Allégé Céréales et Pépites De Chocolat 300g
Belvita Brut De Céréales 400g, Maxi format 600g,300g
Belvita Chocolat et Céréales 400g, Maxi format 600g
Belvita Chocolat Noisettes 400g
Belvita Crookie 300g-variétés Abricot, Chocolat, Noisettes
Belvita Duo Fourré variétés Chocolat Noisettes 253g, Fraise Yaourt 253g
Belvita Fruits et Fibres, Aux Figues 300g
Belvita Moelleux 250g - variétés Chocolat, Fruits rouges, Multicéréales
Belvita Le Tartiné Chocolat Noisettes 250g, Maxi 400g
Belvita Miel et Pépites De Chocolat 435g, maxi format 650g
Belvita Sablé Lait et Céréales 400g
Belvita Minis 210 g - variétés Miel et pépites de choco, Chocolat
Belvita Noisette et Chocolat 250g
Déjeuner Rem 3X255g
Prince Petit Déjeuner Céréales 300g
LU sans Gluten variétés nature 200g, Sarrasin 240g
Beurré Nantais 130g, Galette Saint Sauveur 130g
Edition Spéciale 150g
Petit Brun Extra 150g, 2x150g
Petit Lu Pépites de Chocolat, Sel de Guérande - 200g
Petit Lu Aux Pépites De Chocolat 400g
Sablé des Flandres 250g
THE 350G
Veritable Petit Beurre 200g,2x200g,600g
Veritable Petit Beurre dans la poche 300g

Cookie de LU 160g - variétés Abricot - Amandes, Framboise noisette
Chamonix 250g
Lulu la Barquette Chocolat. Noisettes 120g, 2x120g
Lulu La Barquette Pulpe D'Abricot 2x120g
Lulu La Barquette Pulpe De Fraise 120g,2x120g
Lulu la Barquette Pulpe de framboise 120g,2x120g
Lulu La Coqueline 165g - variétés Chocolat, Fraise
Paille D'Or variétés aux Fraises et Fraises Des Bois, aux Framboises - 170g
LU Les petits épis variétés Chocolat 300g, Fruits 300g, Nature 400g
Kango Chocolat 225g
Goûters REM Chocolat 3x125g
Prince Choco Prince 6x28,5g
Prince Mini Choco 18g,168g
Prince Chocolat 3x300g,2x300g,300g,80g
Prince 300g - variétés Blanc, Chocolat Noisettes, Lait Chocolat, Tout Chocolat
Prince Chocolat Maxi Goûter 6x80g, pocket 400g
Prince Maxi Choc 250g,2x250g
Prince Multicéréales 293g
Prince Vanille 2x300g,300g
Prince & Cie 147g
Lu Prince Maxi-Gourmand 250g
Prince Mini 160g
Oreo Birthday Party 154g
Oreo Classique formats A Partager 396g, familial 440g,154g, 2x154g,176g,66g
Oreo Thin Chocolat 192g, Vanille 384g, crispy thin 192g, format 48g
Oreo 154g - variété Peanut Butter, Brownie, Cheesecake fraise
Oreo Vanille, Lunchbox 220g, pocket 220g
Oreo Double stuff, variétés 170g pocket, rouleau 157g
Oréo Enrobé 246g - Chocolat Au Lait, Chocolat Blanc
Oreo Golden Pocket 66g, Original 66g,154g, pocket 220g
Mikado Chocolat au Lait 2x90g,90g,3x39g pocket, familial 300G
Mikado 70g, variétés Chocolat Blanc, Intense Pointe de Sel, Caramel Pointe de Sel, aux éclats de caramel goût Daim
Mikado 75g - variétés Choco Lait, Chocolat Noir

Mikado Chocolat Noir 90g
Mikado King Tendre Chocolat 51g
Petit Coeur Choco Croc 90g, pocket 180g
Lu Petit Coeurs chocolat 125g
Pepito chocolat noir, chocolat lait - format 2x192g
Pepito chocolat lait 192g, chocolat noir 192g
Pepito chocolat lait pocket 230g
Pépito Mini Rollos Au Lait 225g
Granola brut de céréales 168g
Granola Chocolat Au Lait 2x200g,3x200g,200g,300g, pocket 225g
Granola Chocolat Caramel 200g, Chocolat Coco 200g
Granola chocolat noir 195g
Granola cœur de chocolat 182g
Granola Extra fin 170g - variété chocolat noir, chocolat lait
Granola Mini 160g
Granola Cookies Coeur Extra Choco 182 g,312g
Granola Extra Cookies 184g - variétés Chocolat, Chocolat et Amandes Caramélisées, Chocolat et noisettes, Chocolat et Daim
Granola Extra Cookie Maxi Format 276g
Petit Ecolier chocolait au lait 150g,300G
Petit Ecolier chocolat blanc 150g, chocolat noir 150g
Petit Ecolier Pocket 250g - variétés Chocolat au Lait, chocolat Noir
Petit Ecolier Tendre Coeur Au Lait 120g
Petit Ecolier Barres 150g - variétés Riz Soufflé, Noisettes
Pim's 150g - variétés Fraise Touche De Fraise des Bois, Framboise, Orange, Poire
Calèche Selection Gourmande 250g
Bastogne recette originale 260g
Brun Gaufrette 146g - saveur chocolat, saveur vanille
Feuilleté doré 125g
Grany Biscuits Chocolat 195g
Palmito l'original 100g, 2x100g
Résille d'or praliné - noisette 110g
Pépito Pockitos Barres Chocolat Au Lait 162g
Pepito pockitos Gouter chocolat lait 295g

Pépito Croc’Sablé 294g,2x294g
Chacha 8x27g
Milka Tender Break Coeur Chocolat Familial 260g
Milka Tender Break 156g - variété Coeur Chocolat, Tout chocolat
Milka choco biscuit 150g
Milka Lila stix 144g
Milka choco Moo 200g
Milka Choco Pause 2x260g,260g
Milka Choco Suprême 180g,300g
Milka Cookies Chocolat 168g, 182g, 52g
Milka Cookies Sensation Choco Brownie 182g
Milka Cookies Sensation Familial 312g
GATEAUX MOELLEUX
Petit LU Moelleux 140 g - variété chocolat, citron, nature
Petit Lu Moelleux Familial 280g
Lulu L'Ourson Chocolat 150g, Format familial 300g, Mini chocolat165g, Tout chocolat 150g
Lulu L'Ourson Fraise 150g
Lu Miniroulés 150g-variétés Fraise, Framboise, Abricot, Chocolat
Lu Miniroule Fraise 25g
Lu Mini Napolitain 180g
Napolitain Classic Individuel Format Familial x12, Format x6, 5x30g
Napolitain le Gateau 400 g (2 x 200 g)
Napolitain Signature x6 - variétés Chocolat Framboise, Chocolat orange, Chocolat poire, Chocolat
Pépito Choco Pépites 150g - Format familial 300g
Pépito La Boîte A Goûter 540g
Pépito Marbré Pépites Individuel 135g
PEPITO Chocolait'o 180g
Prince Goûter Moelleux chocolat 180g
Vandame Cake Aux Fruits 300g
Milka Tender Roll 148g - variété Lait, Noisettes
Milka Brownie Chocolat A Partager 220g, individuel 180g,50g
Milka Cake & Choc 175g, 350g,175g
Milka Choco Pépites 140g
Milka Choco Trio 180g

Milka Choco moelleux 140G
Milka Choco Brownie 50g
Granola Brownie Chocolat Intense A Partager 220g
Granola Brownie Chocolat Intense 180G
Granola Brownie Chocolat Noisettes 180G
Granola Brownie Noisettes A Partager 217g
PANIFICATION
Heudebert Biscotte 280g - variétés Ble Avoine et Graines de Lin, Blé complet, Fibes plus,
Heudebert 300g - variété 6 céréales, pleine vie sans sel
Heudebert Biscotte La Bretonne Sel Guérande 290g
Heudebert Biscotte Gout Brioche 290g
Heudebert 280g - 34 T Pacte Forme - Céréacol
Heudebert Braisor 60 T 500g
Heudebert Nature 102 T 830g,34 T 300g
Heudebert Tartine 320 g - Blé Complet, Briochée
Tartines Heudebert 325g
Heudebert Pain Grillé Fibre + 240g
Heudebert Crackers 200g - variétés Blé Complet, Multigraines
Heudebert Les Crackers 250g - variété Blé Complet, Huile d'Olive, Nature
Chapelure Heudebert 200g
Heudebert Nature 108 T 875 g,36 T 290 g
Pelletier Biscotte La Gourmande Gout Brioche 260g
Pelletier Biscotte La Gourmande Tradition 285g
Pelletier pain grillé 500g - 24 T - variétés froment, blé complet, gout Brioché
Pelletier pain grillé 240 g -variétés campagne, sésame, viennois
Pelletier Pain Grillé 300g - variétés Gourmand, Vilageois
Pelletier toast brioché 150g
Pelletier Toast Raisins 175g
Pelletier Grande Tranche Froment 22 T 455g
Cracotte Céréales Complètes 250g
Cracotte Fourrée Chocolat Format Familial 400g
Cracotte Fourrée Chocolat Noisette 216g
LU Craquinette 200g- variété fraise, Framboise, chocolat
Cracotte Froment 250g, Gourmande 250g

Cracotte Froment et Gourmande - Format Éco 500g
Cracotte Matin 250g - variétés + Fibres, Multicéréales
Cracotte Saveur Briochée 240g
Magdeleine 300g
BARRES
Grany moelleux pomme abricot 195G
Grany moelleux muesli chocolat 192g, Fruits Des Bois 192g
Grany 125 g - variétés Amandes Caramelisée, Caramel Beurre salé, chocolat, Figues, Brut Noisettes, Pommes, Noix de coco et chocolat, Riz soufflé et chocolat
Grany Chocolat Au Lait Noisettes 138g
Grany Chocolat Format Familial 208g
Grany Fraises Framboises 108g
Grany Fruits Des Bois Et Chocolat 114g
Grany Maniac Chocolat Et Céréales 160g
Prince 125g - variété Choc'Au Lait Barre, Choco'Barre
Grany Croquant d'avoine Coco 168g, Pointe de Miel
Granola Barre Extra Cookie 168g,280g
Granola Barre Sablée x6 168g,280g
BISCUITS APERITIFS
Belin Crackini 80g - variété Salé, Piment Doux, Fromage Frais oignon
Belin Box 205g- variété Best Of, Monaco
Belin Assortiment Monaco 340g - Réception 380g
Belin Crackers Best Of 90g, 50g
Belin Crackers 85 g - variété Feuilleté Emmental, Minizza à la Tomate
Belin Crackers Monaco Emmental 100g, 155g, 50g
Crackers Belin 100g - variétés Snacky, Triangolini
Ritz Crackers 100g
Tuc Tomates & Herbes 105g, Graines et ciboulettes 105g
Tuc 100g-variété Bacon, Chorizo, Sésame, Orginal salé, Crispy saveur Orginal, Fromage, Crème oignon
Tuc Bacon 2x100g
Tuc Break Original 250g
Tuc Original 2x75g,3x100g,2x100g,3x75g,100g
Lu Mini Tuc Snackie 100g
Belin Croustilles Cup Emmental 65g, Cacahuètes 55g

Belin Chipster 75G-variétés Bacon, Poulet, Spicy, Pétales salés
Belin Chipster Format Éco 150g
Belin Croustilles 88g - variété Cacahuète, Emmental
Belin Croustilles Format Familial 138g-variété Cacahuètes, Emmental
Belin Les Recettes Fines au four 100g-variété Salé, Crème oignon, Poulet, Paprika, Tomates piment, Pois chiches
Belin Monaco 100G
Les Recettes Belin Pita 100g - variétés Herbes de provence, Crack's Nature avec une pointe de sel, Crack's Herbes de Provence & huile d'olive extra vierge, Crack's grana padano
Croustilles Party 210G-variété Emmental, Cacahuètes
PAQUES
Côte d'Or Encore ! Mix 139g, Lait 139g
Côte d'Or Œuf Plastique Sélection 224g
Toblerone Barre Lait, Noir, Blanc - 360g
Toblerone OEuf Plastique 192g
Milka Petits OEufs 350g - variétés Lait Alpin, Lait Praliné, Mix 5 goûts, Tendre au Lait, Daim, Oreo
Milka Petits OEufs 500g - variétés Lait Alpin, Mix Goût, Biscuits, Lait Praliné, Tendre au Lait, Daim
Milka Bonbons fourrés 86 g - variétés Lait Alpin, Lait Confetti, Lait Noisette, Lait Pétillant
Milka Mini Eggs Tube 109g, sachet 263 g
Milka OEufs Coques 136 g - variétés Lait, Cacao, Noisette - 128g Oreo
Milka Lapin 50g- variétés Lait, Eclats Croustillants, Eclats de Daim
Milka Lapin 100g- variétés Lait, Noisette, Lait Pétillant, Lait Confetti, Duo Choc, Lait Garçon ou Fille
Milka Sachet Lapin Lait Minis 120g
Milka- Cracker Playmobil 88g, Figurine Playmobil 81g, Peluche 96g, Magic Mix 124g
Milka Sachet Assortiment 126g
Milka OEuf Plastique - Mini Eggs 189g, Magic Mix 167g
TABLETTES ET CONFISERIE
Côte d'Or Bloc 180g- variétés Lait Noisettes, Noir noisettes, Lait Mais, Amandes Caramélisées pointe de sel, Lait Noisettes Feuilleté Praliné, Lait Raisins Noisettes
Côte d'Or Bloc 180 g- variétés, Noir Amandes Entières, Noir Noisettes Entières, Noir Pistache Entières Caramélisées
Côte d'Or Brut 180 g variétés Lait Noisettes et Amandes Caramélisées, Lait Amandes Myrtilles, Noir Noisettes Amandes grillées
Côte d'Or Dégustation 100g variétés Noir 70%, 86%, Noir brut, Noir Orange, Noir Sésame

Côte d'Or Bio 90 g - variété 70% Noir, Pointe de Sel, Noir 85%
Côte d'Or Bio 150 g - variété Lait Original, Noir Original
Côte D'Or Dessert 150 g - variétés Noir Bio 55%, Noir 70%
Cote d'Or Eclats Noir Noisettes Amandes 103g, Lait Noisettes Amandes 103g, Noir Noisettes Framboises 100g, Noir Noisettes Framboises 100g,Noir Noisettes Sésame 101g
Côte d'Or Fourrés Epais 200g - variétés Praliné Fondant Lait, Pralné Fondant Noir, Praliné Noisette
Côte d'Or Fourrés Epais Truffé Intense Noir 190g
Côte d'Or Fourrés Fins Noir Citron Gingembre 150g, Noir Nougat 130g, Noir Pâte d'Amande 150g
Côte d'Or Fruit Noix de Coco 150g, Orange 130g
Côte d'Or Familial Noir Extra formats 200g, 2x200g, 3x100g
Côte d'Or Familial L'Original Noir Intense 200g
Côte d'Or Familial Lait Extra Fin 200g, 2x200g, 3x100g
Côte d'Or Familial Lait Eclats Noisettes 200g, 2x200g
Côte d'Or Dessert 200g - variétés Lait, Noir
Côte d'Or Fruit 130g, variétés Poire, Citron
COCOA Life 150g variété Lait, Noir, Lait Noisette
CDO l'Original Blanc
Cdor 45g, variétés Lait Noisette, Noir Noisette
Côte d'Or Bâton Lait Noisettes Entières 4x45g
Côte d'Or Mini Nougatti 180g, Nougatti 9x30g, Nougatti 30g, Nougatti 3x30g
Côte d'Or Carrés 10x20g - variétés Lait Noisettes, Noir Noisettes
Côte d'Or Bouchées Lait 8x25g, Mini Bouchées Lait 122g
Côte d'Or Mignonnettes Assortiment 32x10g -24x10g-variétés Noir, Noir Orange- Noir Bio 70% 18x10g-Bio Noir Pointe de Sel
Côte d'Or Mini Fruit 150g, variétés Orange, Poire
Côte d'Or Eclats Brut 120g, variétés Lait Amandes et Caramel, Noir Raisins Noisettes
Cote d'Or CARRE Lait Amandes Caramélisées
Milka familial 200g- variétés Lait, Lait Noisettes
Milka Mini tablettes Lait 8x25g
Milka familial 2x100g - variétés Lait Noisettes, Tendre au Lait
Milka Milkinis 87,5g, Mini Oreo 92g, Lu Cœur de lait 100g, Daim 145g
Milka 2x100g - variétés Lait, Pâte De Noisette, Daim, Caramel, Riz, Oréo, Granola
Milka Cacahuètes Et Eclats Croquants 2x90g, Milka Petit Lu 2x87g
MMMAX 270g - variétés Lait Raisins et Noisettes Entières, Lait Noisettes Entières, Lait

MMMAX 300g -variétés Amandes et Caramel, Oreo, Caramel et Noisettes Entières
MMMAX Cacahuètes Caramel 276g
Milka lait formats 5x100g, 3x100g,4x100g, 2x100g
Milka Patamilka 240g, 600g
Milka Brownie 2x100g
Milka XL Nussini
Milka 100g - variétés Lait Alpes, Lait Noisettes
Milka Lu 35g, Nussini 31,5g, Oreo 37g, Peanut&Caramel 37g, Daim 37g
Milka Lait minis 20x10g, Tendre Lait Minis 20x10g
Milka Barres Oreo 5x37g, Cacahuète 5x37g, Nussini 5x31,5g
Toblerone Lait formats 100g, 50g
Daim 28g
Cdor Nougati 30g et 90 g
CHEWING-GUM
Hollywood Fresh s/sucres 5x14 Dragées 70g - variétés Greenfresh, Icefresh, Powerfresh, Blackfresh, Menthe Verte, Fraise, Blancheur Fraise, Bubble, Cerise
Hollywood Blancheur s/sucres 5x14 Dragées 70g- variétés Menthe Polaire, Fraise, Menthe Verte
Hollywood 60 Min 3x10 Dragées 60g s/sucre - variété Fraîcheur Menthe Forte, Menthe Verte
Hollywood Max Framboise Citron s/sucres 3x12 Tablettes 69g
Hollywood Max Frost s/sucres 3x10 Dragées 60g-variété Pomme, Menthe
Hollywood 2Fresh s/sucres 3x10 Dragées 66g-variété Menthe Réglisse, Menthe Fraîche, Menthe Verte
Hollywood Max Splash Fraise Citron, Pêche Framboise - s/sucres 3x10 Dragées 66g
Hollywood Fresh s/sucres Bottle 60 Dragées 87g-variétés Fresh, Icefresh, Bubble Fresh, Powerfresh,
Hollywood Bottle Tropical mix s/sucres 60D
Hollywood Bottle Fruity Mix s/ sucres 87g
Hollywood Bottle Redmix 87g
Hollywood 2Fresh variétés Menthe Fraîche, Menthe Verte - s/sucres Bottle 40 Dragées 88g
Hollywood 60 Min Fraicheur Menthe Verte Bottle s/sucres 40 Dragées
Hollywood Max Splash Fraise Citron Bottle s/sucres 40 Dragées 88g
Hollywood Regular Parfum Chlorophylle 5x20 Dragées 140g
Hollywood Regular 5x11 Tablettes 155g - variétés Chlorophylle, Fraise
Hollywood Style variétés Cocktail Fruits, Menthe Verte - s/sucres 4x14 Gums 92g et 23g
Stimorol Original Menthe/Réglisse s/sucres 5x10 Dragées 70g - 10 dragées 14g
Hollywood Mini Mints 12,5g-variétés Menthe, Menthe Forte, Fruits Rouges, Fruits été, Agrumes

Hollywood Sensations 52g - variété Citron Vert Fraise, Fruit été Agrumes
Hollywood Cubes Menthe Note fruitée, Passionément Citron, Cocktail Tropical
Hollywood 2Fresh Menthe Fort 22g
Hollywood Chlorophylle Tabs 31g
Hollywood GreenFresh Menthe Vert, IceFresh Menthe Fraiche, PowerFresh Menthe Forte - 14g
Hollywood MaxSplash Fraise Citron Bx 51g
Hollywood Sensation Citron Vert 26g

ANNEXE 2 - Enseignes Participantes

Le Jeu est valable dans tous les magasins participants situés en France métropolitaine (Corse comprise) et dans les DROM (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, Guyane) et appartenant aux Enseignes Participantes suivantes :

France Métropole :

- Cora, Match, Cora Drive, Match Drive
- Leclerc, Leclerc Drive
- Hyper U, Super U, Courses U
- Auchan, Auchan Supermarché, Atac, Simply Market, Auchan Drive, Auchan Direct, Chronodrive, Simply Drive, My Auchan, A2pas
- Intermarché, Intermarché Drive, Intermarché Express, Intermarché Contact, Netto
- Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, Contact Marché, Carrefour drive, Carrefour Market Drive
- Géant, Casino supermarchés, Monoprix, Casino Drive, Monoprix, Leader Price, Franprix, Petit Casino, Sherpa
- Lidl
- Aldi
- Coccinnelle, Coccinelle Express, Coccimarket, Coccinelle Supermarché, Colruyt, Diagonal, G20
- Shell.

DROM :

- Géant, Casino, Leader Price, Score, Jumbo, Jumbo drive, Intermark, Vival
- Carrefour, Carrefour Market, Carrefour Contact, 8 à huit, Proxi
- Leclerc, Leclerc express
- Hyper U, Super U, U express, Marché U
- Auchan, Simply Market.

ANNEXE 3 - Dotations Secondaires

Sous réserve de remplir les conditions d'inscription et de participation prévues au présent règlement, les participants pourront s'inscrire aux Tirages au Sort Hebdomadaires comme indiqué ci-après, étant précisé que les dates et heures indiquées sont celles de Paris.

Tirage au sort pour la semaine du 15 au 21 avril 2019 Inscription comprise : du 15 avril 2019 (18h00) au 21 avril 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 23 avril 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de repassage à domicile, sous forme d'un forfait de 100 heures à dépenser sur 1 an (estimée sur la base de 2 heures par semaine sur 50 semaines) chez AXEO SERVICES, d'une valeur commerciale unitaire de 3 000 € TTC. Le gagnant remporte la valeur faciale de la dotation qu'il pourra utiliser chez AXEO SERVICES comme il le souhaite dans la limite de la valeur faciale de la dotation. Cette dotation n'ouvre pas droit à une réduction d'impôt. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 four combiné multifonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref MC28H5125AK) - 1 appareil photo compact numérique, d'une valeur commerciale approximative de 269 € TTC (ref WB650) - 1 montre Gear S3 Frontier noire, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 lave-linge 8kg, d'une valeur commerciale approximative de 599 € TTC (ref WW80J5556DW/EF). - 1 téléviseur UHD HDR10, d'une valeur commerciale approximative de 1 399 € TTC (ref UE65RU7175). • 9 494 dotations expérientielles[1]. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV[2].
Tirage au sort pour la semaine du 22 au 28 avril 2019 Inscription comprise : du 15 avril 2019 (18h00) au 28 avril 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 29 avril 2019	Dotations mises en jeu : • 1 cuisine aménagée, sous forme d'une lettre chèque envoyée au gagnant, d'une valeur commerciale unitaire de 4 500 € TTC, à dépenser sur l'achat d'une cuisine aménagée dans le magasin au choix du gagnant. Modèles et options au choix du gagnant. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 four micro-ondes solo 23L noir, d'une valeur commerciale approximative de 139 € TTC (ref MS23K3513AK/EF) - 1 barre de son 130W, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref HW-K335/ZF) - 1 téléphone portable Galaxy J3, d'une valeur commerciale approximative de 249 € TTC (ref SM-J330FZKN) - 1 tablette Galaxy TAB A10.1, d'une valeur commerciale approximative de 299 € TTC (ref SM-T580NZKEXEF) - 1 réfrigérateur Side by Side, d'une valeur commerciale approximative de 2 000 € TTC (ref RH57H90507F). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 29 avril au 5 mai 2019 Inscription comprise : du 15 avril 2019 (18h00) au 5 mai 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 6 mai 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de ménage à domicile, sous forme d'un forfait de 156 heures à dépenser sur 1 an (estimée sur la base de 3 heures par semaine sur 50 semaines) chez AXEO SERVICES, d'une valeur commerciale unitaire de 4 680 € TTC. Le gagnant remporte la valeur faciale de la dotation qu'il pourra utiliser chez AXEO SERVICES comme il le souhaite dans la limite de la valeur faciale de la dotation. Cette dotation n'ouvre pas droit à une réduction d'impôt. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 téléphone portable GSM A3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref SM-A320FZKN)

[1] Les dotations expérientielles sont décrites ci-après.
[2] Les offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV sont décrites ci-après.

	- 1 lave-linge 8 kg, d'une valeur commerciale approximative de 599 € TTC (ref WW80J5556DW/EF) - 1 téléphone portable Galaxy S9, d'une valeur commerciale approximative de 809 € TTC (ref SM-G960) - 1 tablette Galaxy Book 12", d'une valeur commerciale approximative de 1 229 € TTC (ref SM-W720NZKBXEF). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 6 mai au 12 mai 2019 Inscription comprise : du 15 avril 2019 (18h00) au 12 mai 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 13 mai 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de fleurs à domicile : 1 carte cadeau BLOOM'S, à activer sur www.blooms.fr, d'une valeur commerciale unitaire de 840,05 € TTC, équivalente à un abonnement de 2 bouquets par mois (Format "Lover"), livraison à domicile en France métropolitaine (hors Corse) pendant 12 mois + 1 bouquet offert en fin d'abonnement. Validité d'un an à compter de l'activation. La carte cadeau ne sera ni échangée, ni remboursée en cas de perte ou de vol. Si le gagnant est domicilé en Corse ou DROM, la livraison au domicile du gagnant de 25 bouquets de taille équivalente, soit 2 bouquets par mois + 1 bouquet, et dans la limite de la valeur commerciale unitaire TTC de la dotation, sera organisée par la conciergerie TESSI et il ne s'agira pas d'une carte cadeau BLOOM'S. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 barre de son 130W, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref HW-K335/ZF) - 1 montre Gear S3 Frontier noire, d'une valeur commerciale approximative de 399€ TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 lave-linge 8 kg, d'une valeur commerciale approximative de 599 € TTC (ref WW80J5556DW/EF). - 1 téléphone portable Galaxy S8 noir, d'une valeur commerciale approximative de 709 € TTC (ref SM-G950FZKNAXEF) - 1 tablette Galaxy Book 12", d'une valeur commerciale approximative de 1 229 € TTC (ref SM-W720NZKBXEF). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 13 mai au 19 mai 2019 Inscription comprise : du 22 avril 2019 (00h01) au 19 mai 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 20 mai 2019	Dotations mises en jeu : • 1 location vacances de 1 semaine (8 jours / 7 nuits) pour 6 personnes au choix du gagnant parmi 50 000 appartements ou maisons de vacances à travers 28 pays en Europe, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 3 250 € TTC. La dotation comprend : l'hébergement et les frais de dossier, les frais de réservation, et les frais de ménage. La dotation ne comprend pas : les repas, les dépenses d'ordre personnel, l'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de location pour l'aller et le retour, les taxes locales de séjour, les frais administratifs de voyage (passeport, visa …), les assurances et les frais d'annulation et tout ce qui n'est pas indiqué comme étant compris. Période : 2019/2020 (Hors Noël et Jour de l'An). Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera de la réservation de la location vacances si possible équivalente et dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 réfrigérateur combiné, d'une valeur commerciale approximative de 649 € TTC (ref RB30J3000BC) - 1 tablette Galaxy TAB S3, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref SM-T820NZKAXEF) - 1 sèche-linge, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref DV80M50101W/EF). - 1 téléviseur TV LED 50", d'une valeur commerciale approximative de 750 € TTC (ref UE50RU7175). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 20 mai au 26 mai 2019 Inscription comprise : du 29 avril 2019 (00h01) au 26 mai 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 27 mai 2019	Dotations mises en jeu : • 1 journée dans un studio d'enregistrement avec GRANOLA : une journée sur-mesure dans un studio d'enregistrement, pour 6 personnes maximum, d'une valeur commerciale unitaire de 6 250 € TTC. La dotation comprend, dans la limite de la valeur totale de la dotation : la privatisation d'un studio d'enregistrement professionnel, le coaching, 2 heures d'enregistrement, le mixage, le clip vidéo, l'organisation de l'évènement par le service conciergerie de la société TESSI, en charge de la gestion de l'opération afin d'organiser son gain, la décoration, le traiteur. Les options seront à déterminer en fonction du nombre de personnes participantes, du lieu de l'évènement, et des choix du gagnant, dans

	la limite de la valeur totale TTC de la dotation. Si le gagnant est domicilé en DROM, la valeur de la dotation TTC (6 250 € TTC) sera attribuée sous forme d'une lettre-chèque, envoyée au domicile du gagnant. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 four micro-ondes, d'une valeur commerciale approximative de 139 € TTC (ref MS23K3513AK/EF) - 1 robot aspirateur avec sac, d'une valeur commerciale approximative de 179 € TTC (ref SC6216) - 1 appareil photo compact numérique, d'une valeur commerciale approximative de 269 € TTC (ref WB650) - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 réfrigérateur Side by Side, d'une valeur commerciale approximative de 2 000 € TTC (ref RH57H90507F). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 27 mai au 2 juin 2019 Inscription comprise : du 6 mai 2019 (00h01) au 2 juin 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 3 juin 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an d'essence, sous forme de 14 cartes carburant prépayées, d'une valeur commerciale unitaire de 150 € TTC, soit 2 100 € TTC de valeur commerciale totale, utilisables pour l'achat de carburant (essences, gazole, GPL Carburant). Cartes acceptées dans les stations-service du réseau indiqué sur les cartes, en France métropolitaine (Corse comprise). Si le montant de l'achat n'atteint pas celui disponible sur la carte, le solde reste utilisable jusqu'à la date limite de validité. La carte cadeau ne sera ni échangée, ni remboursée. La carte carburant prépayée est valable pendant 12 mois à compter de son activation (utilisation jusqu'à 3 cartes cadeaux pour un même achat). Si le gagnant est domicilié en DROM, la valeur de la dotation TTC (2100 € TTC) sera attribuée sous forme d'une lettre-chèque, envoyée au domicile du gagnant. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 tablette 7" TAB A, d'une valeur commerciale approximative de 169 € TTC (ref SM-T280NZWAXEF) - 1 téléphone portable J4+, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref SM-J415FN) - 1 combiné multifonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref MC28H5125AK) - 1 téléviseur TV QLED 65, d'une valeur commerciale approximative de 2 379 € TTC (ref QE65Q8FNATXXC). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 3 juin au 9 juin 2019 Inscription comprise : du 13 mai 2019 (00h01) au 9 juin 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 11 juin 2019	Dotations mises en jeu : • 1 séjour 100% nature d'une semaine (8 à 9 jours / 7 nuits, selon la destination) pour 2 personnes à choisir parmi une sélection de destinations au choix : Costa Rica - Islande – Madagascar – Mongolie – Canada, d'une valeur commerciale unitaire approximative 6 200 € TTC. La dotation comprend : les vols réguliers depuis Paris en classe eco, les transferts aéroport / hôtel / aéroport, l'hébergement, la compensation des émissions de CO2 du voyage, les assurances multirisques (assistance, rapatriement), les frais de dossier. La dotation peut comprendre, selon la destination choisie par le gagnant et dans la limite de la valeur totale de la dotation : la pension complète, demi-pension ou prise en charge des repas dans un budget maximum de 700 €, la location de voiture en catégorie eco (en kilométrage illimité et avec assurances incluses), un forfait d'activités 100% nature ou itinéraire autotour organisé à définir avec le gagnant. La dotation ne comprend pas : les dépenses d'ordre personnel, l'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de départ pour l'aller et le retour, les frais administratifs de voyage (passeport, visa …), les frais d'annulation, et tout ce qui n'est pas indiqué comme étant compris. Période : 1er septembre 2019 / 30 septembre 2020 (Hors Juillet / Aout, Noël et Jour de l'An). Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera de la réservation d'un séjour si possible équivalent et dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 aspirateur avec sac, d'une valeur commerciale approximative de 179 € TTC (ref SC6216) - 1 barre de son, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref HW-K335/ZF) - 1 tablette Galaxy book 10, d'une valeur commerciale approximative de 699 € TTC (ref SM-W620NZKBXEF) - 1 téléviseur TV UHD 55" HUD, d'une valeur commerciale approximative de 790 € TTC (ref UE55RU7175) - 1 téléphone portable S9, d'une valeur commerciale approximative de 809 € TTC (ref SM-G960FZKDXEF).

	• 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 10 juin au 16 juin 2019 Inscription comprise : du 20 mai 2019 (00h01) au 16 juin 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 17 juin 2019	Dotations mises en jeu : • 1 séjour famille à la découverte des produits LU : 1 séjour (5 jours / 3 nuits) en famille à la découverte des produits LU, pour 4 personnes (2 enfants et 2 adultes), d'une valeur commerciale unitaire approximative de 6 000 € TTC. La dotation comprend : le transport aller et retour de la gare la plus proche du domicile du gagnant à la gare de Nantes, le séjour en hôtel en chambre double, les petits déjeuners, la location d'une voiture, les visites ou activités selon les préférences du gagnant parmi une sélection proposée et dans la limite du budget global associé à la dotation (la visite de l'usine LU de la Haye Fouassière, la visite de l'exploitation agricole LU Harmony, la visite de l'exploitation apicole Les Trésors de la Ruche, la visite du Moulin de l'Epinay, un vol en Montgolfière), la location de voiture en catégorie eco (en kilométrage illimité et avec assurances incluses), un accompagnateur pendant le séjour, les frais d'organisation et de dossier. Le programme et les options seront à déterminer en fonction des choix du gagnant, dans la limite de la valeur totale de la dotation. La dotation ne comprend pas : les dépenses d'ordre personnel, l'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de départ pour l'aller et le retour et les assurances, les assurances et frais d'annulation et tout ce qui n'est pas indiqué comme étant compris. Période : 2019, selon la disponibilité des usines et agriculteurs. Si le gagnant est domicilé en DROM, la valeur de la dotation TTC (6 000 € TTC) sera attribuée sous forme d'une lettre-chèque, envoyée au domicile du gagnant. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 four micro-ondes, d'une valeur commerciale approximative de 139 € TTC (MS23K3513AK/EF) - 1 téléphone portable GSM A3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref SM-A320FZKN) - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 téléphone portable S9+, d'une valeur commerciale approximative de 959 € TTC (ref SM-G965FZKDXEF) - 1 téléphone portable Note 9, d'une valeur commerciale approximative de 1 100 € TTC (ref SM-N960F). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 17 juin au 23 juin 2019 Inscription comprise : du 27 mai 2019 (00h01) au 23 juin 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 24 juin 2019	Dotations mises en jeu : • 1 concert à domicile, d'une valeur commerciale approximative de 5 000 € TTC comprenant une proposition de 2 ou 3 artistes (au choix du gagnant) en fonction du lieu de résidence du gagnant. La dotation comprend : le déplacement à domicile de l'artiste et de l'équipe organisatrice de l'évènement du lieu, l'organisation du concert par le service conciergerie de la société TESSI, en charge de la gestion de l'opération. La durée de la prestation et les options seront à déterminer en fonction de l'artiste sélectionné par le gagnant, dans la limite de la valeur totale de la dotation. Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera d'organiser la dotation, dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 combiné multifonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref MC28H5125AK) - 1 téléphone portable Galaxy J3, d'une valeur commerciale approximative de 249 € TTC (ref SM-J330FZKN) - 1 tablette Galaxy TAB A.10, d'une valeur commerciale approximative de 299 €TTC (ref SM-T580NZKEXEF) - 1 téléviseur TV 4K UHD 140 curved, d'une valeur commerciale approximative de 2 190 € TTC (ref QE55Q8CNATXXC). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 24 juin au 30 juin 2019 Inscription comprise : du 3 juin 2019 (00h01) au 30 juin 2019 (23h59)	Dotations mises en jeu : • 1 concert à domicile, d'une valeur commerciale approximative de 5 000 € TTC comprenant une proposition de 2 ou 3 artistes (au choix du gagnant) en fonction du lieu de résidence du gagnant. La dotation comprend : le déplacement à domicile de l'artiste et de l'équipe organisatrice de l'évènement du lieu, l'organisation du concert par le service conciergerie de la société TESSI, en charge de la gestion de l'opération. La durée

Date du tirage au sort : 1 juillet 2019	de la prestation et les options seront à déterminer en fonction de l'artiste sélectionné par le gagnant, dans la limite de la valeur totale de la dotation. Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera d'organiser la dotation, dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 combiné multifonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref MC28H5125AK) - 1 téléphone portable Galaxy J3, d'une valeur commerciale approximative de 249 € TTC (ref SM-J330FZKN) - 1 tablette Galaxy TAB A.10, d'une valeur commerciale approximative de 299 €TTC (ref SM-T580NZKEXEF) - 1 téléviseur TV 4K UHD 140 curved, d'une valeur commerciale approximative de 2 190 € TTC (ref QE55Q8CNATXXC). • 9 495 dotations expérientielles. 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 24 juin au 30 juin 2019 Inscription comprise : du 3 juin 2019 (00h01) au 30 juin 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 1 juillet 2019	Dotations mises en jeu : • 1 concert à domicile, d'une valeur commerciale approximative de 5 000 € TTC comprenant une proposition de 2 ou 3 artistes (au choix du gagnant) en fonction du lieu de résidence du gagnant. La dotation comprend : le déplacement à domicile de l'artiste et de l'équipe organisatrice de l'évènement du lieu, l'organisation du concert par le service conciergerie de la société TESSI, en charge de la gestion de l'opération. La durée de la prestation et les options seront à déterminer en fonction de l'artiste sélectionné par le gagnant, dans la limite de la valeur totale de la dotation. Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera d'organiser la dotation, dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 combiné multifonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref MC28H5125AK) - 1 téléphone portable Galaxy J3, d'une valeur commerciale approximative de 249 € TTC (ref SM-J330FZKN) - 1 tablette Galaxy TAB A.10, d'une valeur commerciale approximative de 299 €TTC (ref SM-T580NZKEXEF) - 1 téléviseur TV 4K UHD 140 curved, d'une valeur commerciale approximative de 2 190 € TTC (ref QE55Q8CNATXXC). • 9 495 dotations expérientielles. 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 24 juin au 30 juin 2019 Inscription comprise : du 3 juin 2019 (00h01) au 30 juin 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 1 juillet 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de jardinage, sous forme d'un forfait de 43 heures à dépenser sur 1 an chez AXEO SERVICES, d'une valeur commerciale unitaire de 2 300 € TTC. Le gagnant remporte la valeur faciale de la dotation qu'il pourra utiliser chez AXEO SERVICES comme il le souhaite dans la limite de la valeur faciale de la dotation. Cette dotation n'ouvre pas droit à une réduction d'impôt. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 casque de réalité virtuelle, d'une valeur commerciale approximative de 149 € TTC (ref SM-R322) - 1 barre de son, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref HW-K335/ZF) - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 réfrigérateur combiné, d'une valeur commerciale approximative de 649 € TTC (ref RB30J3000BC) - 1 téléviseur TV Quantum dote 4k, d'une valeur commerciale approximative de 1 190 € TTC (ref QE49Q64RATXXC). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 1er juillet au 7 juillet 2019 Inscription comprise : du 10 juin 2019 (00h01) au 7 juillet 2019 (23h59)	Dotations mises en jeu : • 1 voyage entre amis avec HOLLYWOOD : 1 prestation "voyages" à définir avec le gagnant dans la limite d'un budget total d'une valeur commerciale de 7 000 € TTC. La dotation poeut comprendre : toutes billetteries (avion, train, bateaux …), location de voiture (classe et options à déterminer par le gagnant et dans la limite de la valeur commerciale totale TTC de la dotation), hôtels, villas, bateaux, organisation de séjour, club, circuit, croisière, voyage-sur-mesure, l'assistance d'un Travel manager pour conseiller et accompagner le gagnant dans son choix et son organisation, les frais de dossier. Les options seront à déterminer en fonction du nombre de personnes participantes au voyage (de 2 à 6

Date du tirage au sort : 8 juillet 2019	personnes), du lieu de l'évènement, et des choix du gagnant, dans la limite de la valeur totale TTC de la dotation. La dotation ne comprend pas : les dépenses d'ordre personnel, l'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de départ pour l'aller et le retour, les frais administratifs de voyage (passeport, visa…), l'assurance et les frais d'annulation. Période : 2019 / 2020. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 casque de réalité virtuelle, d'une valeur commerciale approximative de 149 € TTC (ref SM-R322) - 1 lecteur Blu-ray, d'une valeur commerciale approximative de 249 € TTC (ref BDF8900) - 1 téléviseur TV 32" HD TV, d'une valeur commerciale approximative de 349 € TTC (ref UE32M4005) - 1 tablette Galaxy TAB S3, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref SM-T820NZKAXEF) - 1 téléviseur TV The Frame 2.0, d'une valeur commerciale approximative de 1 599 € TTC (ref UE55LS03). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 8 juillet au 14 juillet 2019 Inscription comprise : du 17 juin 2019 (00h01) au 14 juillet 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 15 juillet 2019	Dotations mises en jeu : • La décoration de votre maison, sous forme de 20 cartes cadeaux digitales d'une enseigne d'ameublement et de décoration, envoyées au gagnant, d'une valeur commerciale unitaire de 150 € TTC, soit un total de 3 000 € TTC pour meubler et décorer son intérieur. La carte cadeau est utilisable dans les magasins de l'enseigne en France métropolitaine (Corse comprise) ou sur le site e-commerce de l'enseigne. La carte cadeau peut être utilisée en plusieurs fois jusqu'à atteindre la valeur de 0 € TTC. La carte digitale peut être utilisée pour acheter en ligne sur le site e-commerce de l'enseigne avec l'option livraison à domicile (4 cartes cadeaux maximum acceptées par achat). Les cartes cadeaux ne sont ni reprises, ni échangées, ni remboursées. Les cartes perdues ou volées ne peuvent pas être remplacées. Les achats effectués à l'aide d'une carte cadeau ne peuvent pas être remboursés en espèces. Les achats Cliquez & emportez ne peuvent pas être réglés avec une carte-cadeau. Si le gagnant est domicilié en DROM, la valeur de la dotation TTC (3 000 € TTC) sera attribuée sous forme d'une lettre-chèque, envoyée au domicile du gagnant. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 robot aspirateur avec sac, d'une valeur commerciale approximative de 179 € TTC (ref SC6216) - 1 barre de son, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref HW-K335/ZF) - 1 réfrigérateur combiné blanc, d'une valeur commerciale approximative de 549 € TTC (ref RB30J3000WW) - 1 sèche-linge, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref DV80M50101W/EF) - 1 tablette Galaxy Tab S3, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref SM-T820NZKAXEF). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 15 juillet au 21 juillet 2019 Inscription comprise : du 24 juin 2019 (00h01) au 21 juillet 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 22 juillet 2019	Dotations mises en jeu : • 1 grande fête de famille, à définir dans la limite d'un budget total d'une valeur commerciale de 6 000 € TTC comprenant l'organisation sur-mesure de l'évènement festif au choix du gagnant (mariage, baptême, anniversaire, cousinade, etc.), les frais d'organisation et de gestion. La durée de la prestation et les options (traiteur, animations, location du lieu) seront à déterminer en fonction du nombre de personnes participantes à l'évènement, du lieu de l'évènement, et des choix du gagnant, dans la limite de la valeur totale de la dotation. Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera d'organiser la dotation, dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 3 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 combine multifonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref. MC28H5125AK) - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 téléviseur TV QLED 65, d'une valeur commerciale approximative de 2 399 € TTC (ref QE65Q8FNATXXC). • 9 496 dotations expérientielles.

	• 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 22 juillet au 28 juillet 2019 Inscription comprise : du 1er juillet 2019 (00h01) au 28 juillet 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 29 juillet 2019	Dotations mises en jeu : • 1 séjour dans un château privatisé avec PRINCE : 1 séjour de 2 nuits et 3 jours, pour 4 à 6 personnes, défini dans la limite d'un budget total d'une valeur commerciale de 7 250 € TTC. La dotation comprend, dans la limite de la valeur totale de la dotation : l'organisation du séjour service conciergerie de la société TESSI, en charge de la gestion de l'opération, le séjour en château privatisé, la location des costumes d'époques, les repas, les animations, l'acheminement en train ou avion jusqu'à la ville la plus proche du chateau (aller et retour), les transferts des aéroports ou gare jusqu'au château, les frais de dossier. La dotation ne comprend pas : l'acheminement depuis le domicile jusqu'à la gare ou l'aéroport de départ pour l'aller et le retour, les frais de formalités de voyage, les frais d'annulation Les options seront à déterminer en fonction du nombre de personnes participantes (entre 4 et 6 personnes), du lieu de l'évènement, et des choix du gagnant, dans la limite de la valeur totale TTC de la dotation. Si le gagnant est domicilié en DROM, la valeur de la dotation TTC (7 250 € TTC) sera attribuée sous forme d'une lettre-chèque, envoyée au domicile du gagnant. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 four micro-ondes, d'une valeur commerciale approximative de 139 € TTC (MS23K3513AK/EF) - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 sèche-linge, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref DV80M50101W/EF) - 1 téléviseur TV 75" UHD, d'une valeur commerciale approximative de 1 999 € TTC (ref UE75MU6105). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 29 juillet au 4 août 2019 Inscription comprise : du 8 juillet 2019 (00h01) au 4 août 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 05 août 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an d'internet et de mobile, sur la base du montant de la facture du mois de juillet 2019 fournie par le gagnant, application d'un coefficient x12 correspondant aux 12 mois de l'offre pour remboursement par lettre-chèque, dans la limite d'une valeur commerciale totale de 1 100 € TTC, équivalent à un an d'abonnement mobile et box TV & Internet (Budget annuel moyen des Français consacré aux abonnements télécommunication de 1080 € TTC. Source : Le Sofinscope - 2018). Seul est pris en compte le montant de l'abonnement, du forfait et des options, hors les communications et achats non compris dans l'offre. Si le gagnant souscrit à un abonnement internet et mobile après l'annonce de son gain, les frais de dossier et d'ouverture des lignes ne sont pas pris en charge. Le gagnant sera alors tenu de communiquer à la Société Organisatrice la première facture de son abonnement. La facture devra être communiquée à la Société Organisatrice dans un délai de 60 jours calendaires après le tirage au sort. Seule une facture émanant d'un opérateur mobile et internet dont le réseau est accessible en France métropolitaine, Corse comprise et DROM sera acceptée. Le gagnant sera contacté par la Société Organisatrice pour procéder au remboursement. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 lecteur Blu-ray, d'une valeur commerciale approximative de 249 € TTC (ref BDF8900) - 1 tablette Galaxy TAB A.10, d'une valeur commerciale approximative de 299 € TTC (T580NZKEXEF) - 1 sèche-linge, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref DV80M50101W/EF) - 1 téléviseur TV UHD HDR10, d'une valeur commerciale approximative de 1 399 € TTC (ref UE65RU7175). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 5 août au 11 août 2019 Inscription comprise : du 15 juillet 2019 (00h01) au 11 août 2019 (23h59)	Dotations mises en jeu : • 1 road trip aux Etats-Unis avec OREO : 1 séjour d'une semaine (8 à 9 jours selon la destination / 7 nuits), pour 2 personnes, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 6 700 € TTC. La dotation comprend : les vols réguliers Paris / Miami / Paris en classe économique, la location de voiture base SUV CADILLAC Escalade, en kilométrage illimité et assurances incluses selon les conditions de location de la voiture, le circuit auto tour programmé avec le client (Miami (3 nuits) / Key West (1 nuit) / Naples (1 nuit) / Orlando (2 nuits) / Miami), l'hébergement en hôtels en chambre double avec petit déjeuner, le défraiement pour les repas pour un montant total de 700 € TTC, les assurances multirisques

Date du tirage au sort : 12 août 2019	(assistance, rapatriement), les frais de dossier. La dotation ne comprend pas : les dépenses d'ordre personnel, l'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de départ pour l'aller et le retour, les frais administratifs de voyage (passeport, visa…), les assurances et frais d'annulation, et tout ce qui n'est pas indiqué comme étant compris. Période : 2019 / 2020 (Hors Juillet - Août, Noël et Jour de l'An). Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera de la réservation d'un séjour si possible équivalent et dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 barre de son, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref HW-K335/ZF) - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 lave-linge, d'une valeur commerciale approximative de 599 € TTC (ref WW80J5556DW/EF) - 1 tablette 12 Galaxy book, d'une valeur commerciale approximative de 1 229 € TTC (ref SM-W720NZKBXEF). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 12 août au 18 août 2019 Inscription comprise : du 22 juillet 2019 (00h01) au 18 août 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 19 août 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de soutien scolaire - 1 lettre-chèque envoyée au gagnant, d'un montant de 2 600 €, à dépenser pour des cours particuliers à domicile. Valeur estimée sur une moyenne de 2 heures (équivalente à 36 € TTC par heure) par semaine, sur 36 semaines. • 3 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 robot aspirateur avec sac, d'une valeur commerciale approximative de 179 € TTC (ref SC6216) - 1 sèche-linge, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref DV80M50101W/EF) - 1 téléviseur TV 4K UHD 140 curved, d'une valeur commerciale approximative de 2 190 € TTC (ref QE55Q8CNATXXC). • 9 496 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 19 août au 25 août 2019 Inscription comprise : du 29 juillet 2019 (00h01) au 25 août 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 26 août 2019	Dotations mises en jeu : • 4 vélos électriques PEUGEOT CYCLES eC03D7, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 1 299 € TTC, soit 5 198 € TTC au total. Modèle : EC03D7, Référence produit : YMU757 (si la référence est indisponible, la société organisatrice se réserve le droit de proposer une autre référence de valeur équivalente), Couleur : Ivoire, Poids : 20,10 kg/vélo, Autonomie : 75 km, Énergie : 396 Wh, Batterie : 11 Ah / 36 V. Garantie constructeur (batterie 2 ans, cadre 5 ans) comprise. Livraison comprise sous 10 à 12 semaines ; livrés prêt à rouler au domicile du gagnant. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 tablette 7 TAB A, d'une valeur commerciale approximative de 169 € TTC (ref SM-T280NZWAXEF) - 1 robot aspirateur avec sac, d'une valeur commerciale approximative de 179 € TTC (ref SC6216) - 1 combine multifonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref MC28H5125AK) - 1 téléphone portable GSM A3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref SM-A320FZKN) - 1 réfrigérateur Side by Side, d'une valeur commerciale approximative de 2 000 € TTC (ref RH57H90507F). • 9 494 dotations expérientielles. 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 26 août au 1er septembre 2019 Inscription comprise : du 5 août 2019 (00h01) au 1er septembre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 2 septembre	Dotations mises en jeu : • 1 mois de salaire, sous forme d'une lettre-chèque envoyée au gagnant, d'un montant de 2 250 € TTC. Valeur établie sur la base d'un mois de salaire moyen français net, pour un temps plein (EQTP), tous sexes et catégories socioprofessionnelles confondues (Source : INSEE 2018). • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 compact numérique, d'une valeur commerciale approximative de 269 € TTC (ref WB650) - 1 téléphone portable GSM A3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref SM-A320FZKN) - 1 lave-linge, d'une valeur commerciale approximative de 599 € TTC (ref WW80J5556DW/EF)

2019	- 1 téléviseur TV UHD 43 4K, d'une valeur commerciale approximative de 699 € TTC (ref UE43RU7175) - 1 tablette Galaxy Book 10, d'une valeur commerciale approximative de 699 € TTC (ref SM-W620NZKBXEF). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 2 septembre au 8 septembre 2019 Inscription comprise : du 12 août 2019 (00h01) au 8 septembre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 9 septembre 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de sport, sous forme de 2 abonnements ORANGE BLEUE de 12 mois, comprenant le Pack Avantages valable dans les 380 clubs L'orange Bleue Mon Coach Fitness, le suivi musculation offert, le report d'abonnement jusqu'à 90 jours et la carte "Pulp' by l'Orange Bleue" qui donne également droit à tous les accords de proximité que les clubs Orange Bleue ont négocié pour leurs adhérents, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 977,60 € TTC. 2 cartes cadeau d'une enseigne de distribution d'articles de sport d'une valeur unitaire TTC de 250,00 €, soit 500 € TTC à dépenser en équipements sportifs dans le réseau des points de vente de l'enseigne, frais d'expédition des cartes cadeaux compris en France métropolitaine. Si le gagnant est domicilié en Corse ou DROM, la valeur totale de la dotation TTC (1 477,60 € TTC) sera attribuée sous forme d'un lettre-chèque, envoyée au domicile du gagnant. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 combiné multifonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref MC28H5125AK) - 1 téléphone portable GSM A3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref SM-A320FZKN) - 1 lave-linge, d'une valeur commerciale approximative de 599 € TTC (ref WW80J5556DW/EF) - 1 tablette Galaxy TAB S3, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref SM-T820NZKAXEF) - 1 téléphone portable Galaxy note 9, d'une valeur commerciale approximative de 1 100 € TTC (ref SM-N960FZKDXEF). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 9 septembre au 15 septembre 2019 Inscription comprise : du 19 août 2019 (00h01) au 15 septembre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 16 septembre 2019	Dotations mises en jeu : • 1 weekend shopping à New York : 1 séjour de 5 jours / 3 nuits, pour 2 personnes, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 6 250 € TTC. La dotation comprend : les transferts pré-post acheminement Province / Paris / Province (aérien / train), les transferts privé aéroport / hôtel / aéroport, le transport aérien en vols réguliers PARIS / NEW-YORK / PARIS, en classe économique, l'hébergement en chambre double et petit-déjeuner, un shooting photo de 2h avec un photographe professionnel à Manhattan, une lettre-chèque de 2 000 € TTC à dépenser en shopping, les assurances multirisques (assistance, rapatriement), les frais de dossier. La dotation ne comprend pas : les dépenses d'ordre personnel, l'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de départ pour l'aller et le retour, les frais administratifs de voyage (passeport, visa …), les assurances et frais d'annulation, et tout ce qui n'est pas indiqué comme étant compris. Période : 2019 / 2020 (Hors Août, Noël et Jour de l'An). Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera de la réservation d'un séjour si possible équivalent et dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 barre de son, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref HW-K335/ZF) - 1 réfrigérateur combiné, d'une valeur commerciale approximative de 649 € TTC (ref RB30J3000BC) - 1 téléviseur TV UHD 55", d'une valeur commerciale approximative de 790 € TTC (ref UE55RU7175) - 1 tablette 12, d'une valeur commerciale approximative de 1 229 € TTC (ref SM-W720NZKBXEF). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 16 septembre au 22 septembre 2019 Inscription comprise : du 26 août 2019 (00h01) au 22 septembre 2019 (23h59)	Dotations mises en jeu : • Réveils incroyables aux Bahamas avec BELVITA : 1 séjour d'une semaine (9 jours / 7 nuits) pour 2 personnes, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 6 250 € TTC. La dotation comprend : les vols réguliers Paris / Bahamas / Paris, en classe économique, les transferts aéroport / hôtel / aéroport, l'hébergement en hôtel (7 nuits), en chambre catégorie Luxe vue mer, en formule tout-compris, les assurances

Date du tirage au sort : 23 septembre 2019	multirisques (assistance, rapatriement), les frais de dossier. La dotation ne comprend pas : les dépenses d'ordre personnel, l'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de départ pour l'aller et le retour, les frais administratifs de voyage (passeport, visa…), les assurances et frais d'annulation, et tout ce qui n'est pas indiqué comme étant compris. Période : 2019 / 2020 (Hors Noël & Jour de l'An). Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera de la réservation d'un séjour si possible équivalent et dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 téléphone portable S8 noir, d'une valeur commerciale approximative de 709 € TTC (ref SM-G950FZKNAXEF) - 1 sèche-linge, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref DV80M50101W/EF) - 1 téléviseur TV Quantum, d'une valeur commerciale approximative de 1 190 € TTC (ref QE49Q64RATXXC). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 23 septembre au 29 septembre 2019 Inscription comprise : du 26 août 2019 (00h01) au 29 septembre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 30 septembre 2019	Dotations mises en jeu : • Croisière pour deux personnes : 1 séjour d'une semaine (8 jours / 7 nuits) pour 2 personnes, en Croisière, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 4 250 € TTC. La dotation comprend : la cabine double en catégorie extérieure, la formule tout-compris (boissons incluses), les transferts pré-post acheminement Paris ou Province (en France métropolitaine) / Marseille / Paris ou Province (en France métropolitaine) (aérien / train), les pourboires de croisière à régler à bord (140 €), les assurances multirisques (assistance, rapatriement), les frais de dossier. La dotation ne comprend pas : les dépenses d'ordre personnel, l'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de départ pour l'aller et le retour, les frais administratifs de voyage (passeport, visa …), les assurances et frais d'annulation, et tout ce qui n'est pas indiqué comme étant compris. Période : 2019 / 2020 (Hors Juillet - Août, Noël et Jour de l'An). Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera de la réservation d'un séjour si possible équivalent et dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 compact numérique, d'une valeur commerciale approximative de 269 € TTC (ref WB650) - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 réfrigérateur combiné blanc, d'une valeur commerciale approximative de 549 € TTC (ref RB30J3000WW) - 1 téléviseur TV UHD 43" 4K, d'une valeur commerciale approximative de 699 € TTC (ref UE43RU7175) - 1 téléphone portable S9, d'une valeur commerciale approximative de 809 € TTC (ref SM-G960B). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 30 septembre au 6 octobre 2019 Inscription comprise : du 2 septembre 2019 (00h01) au 6 octobre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 7 octobre 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de loyer, sous forme d'une lettre-chèque envoyée au gagnant, d'une valeur commerciale unitaire de 8 000 € TTC. Valeur estimée sur la base de la valeur mensuelle moyenne des loyers des Français (661 € TTC / mois - Source : Sofinscope, 2018), soit une valeur totale annuelle de 7 572 € TTC. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 combiné multfonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref MC28H5125AK) - 1 téléphone portable Galaxy J3, d'une valeur commerciale approximative de 249 € TTC (ref SM-J330FZKN) - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 téléviseur TV The Frame, d'une valeur commerciale approximative de 1 599 € TTC (ref UE55LS03). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 7	Dotations mises en jeu :

octobre au 13 octobre 2019 Inscription comprise : du 9 septembre 2019 (00h01) au 13 octobre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 14 octobre 2019	• 1 an de bricolage, sous forme d'un forfait de 30 heures à dépenser sur 1 an chez AXEO SERVICES, d'une valeur commerciale unitaire de 1 620 € TTC. Le gagnant remporte la valeur faciale de la dotation qu'il pourra utiliser chez AXEO SERVICES comme il le souhaite dans la limite de la valeur faciale de la dotation. Cette dotation n'ouvre pas droit à une réduction d'impôt. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 téléviseur TV 32" HD TV, d'une valeur commerciale approximative de 349 € TTC (ref UE32M4005) - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 lave-linge, d'une valeur commerciale approximative de 599 € TTC (ref WW80J5556DW/EF) - 1 réfrigérateur combiné, d'une valeur commerciale approximative de 649 € TTC (ref RB30J3000BC) - 1 téléphone portable S9+, d'une valeur commerciale approximative de 959 € TTC (ref SM-G965FZKDXEF). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 14 octobre au 20 octobre 2019 Inscription comprise : du 16 septembre 2019 (00h01) au 20 octobre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 21 octobre 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de bien-être, sous forme de 6 cartes cadeaux MARIONNAUD d'une valeur commerciale unitaire de 240 € TTC, soit 1 440 € TTC de valeur commerciale totale. Cartes valables jusqu'au 1er novembre 2020, en magasin et en institut sur l'ensemble des produits et prestations instituts proposées, sauf carte cadeau, e-carte cadeau, e-carte pro et carte cadeau instituts. Chaque carte est utilisable en une ou plusieurs fois, dans lalimite de sa valeur et éventuellement à compléter par un autre moyen de paiement. Si le montant de l'achat n'atteint pas celui disponible sur la carte, le solde reste utilisable jusqu'à la date limite de validité. La carte cadeau ne sera ni échangée, ni remboursée. Le paiement effectué avec cette carte cadeau n'ouvre pas droit aux points fidélité MARIONNAUD. Frais d'expédition des cartes cadeaux compris en France métropolitaine (Corse comprise). Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera de proposer une dotation si possible équivalente, dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. Il ne s'agira pas de cartes-cadeaux MARIONNAUD. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 aspirateur avec sac, d'une valeur commerciale approximative de 179 € TTC (ref SC6216) - 1 combiné multifonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref MC28H5125AK) - 1 téléviseur TV 32" HD, d'une valeur commerciale approximative de 349 € TTC (ref UE32M4005) - 1 sèche-linge, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref DV80M50101W/EF) - 1 téléviseur TV LED 50, d'une valeur commerciale approximative de 750 € TTC (ref UE50RU7175). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 21 octobre au 27 octobre 2019 Inscription comprise : du 23 septembre 2019 (00h01) au 27 octobre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 28 octobre 2019	Dotations mises en jeu : • 1 safari photo en Tanzanie avec COTE D'OR : 1 séjour circuit Voyamar L'essentiel Tanzanie / Zanzibar (10 jours / 7 nuits), pour 2 personnes, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 7 250 € TTC. La dotation comprend : les vols réguliers Paris / Kilimanjaro / Arusha / Zanzibar / Paris, en classe économique, les transferts en Tanzanie, les visites, les safaris (dont 1 avec survol en montgolfière de 3 heures au lever du soleil et petit déjeuner au Champagne) et les excursions prévues au programme, le séjour selon l'itinéraire (4 nuits) en chambre double, le séjour balnéaire à Zanzibar (3 nuits) en chambre double, la pension complète durant le circuit et en demi-pension durant le séjour balnéaire, les assurances multirisques (assistance, rapatriement), les frais de dossier. La dotation ne comprend pas : les dépenses d'ordre personnel, l'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de départ pour l'aller et le retour, les pourboires aux chauffeurs-guides, les frais administratifs de voyage (passeport, visa …), les assurances et frais d'annulation, et tout ce qui n'est pas indiqué comme étant compris. Période : 2019 / 2020 (Hors Juillet - Août, Noël et Jour de l'An). Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera de la réservation d'un séjour si possible équivalent et dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 3 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 barre de son, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref HW-K335/ZF) - 1 sèche-linge, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref DV80M50101W/EF).

	- 1 réfrigérateur Side by Side, d'une valeur commerciale approximative de 2 000 € TTC (ref RH57H90507F). • 9 496 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 28 octobre au 3 novembre 2019 Inscription comprise : du 30 septembre 2019 (00h01) au 03 novembre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 4 novembre 2019	Dotations mises en jeu : • 1 Noël magique avec le père Noël, dans la limite d'un budget d'une valeur commerciale de 5 000 € TTC comprenant l'organisation sur-mesure de la soirée de Noël, l'achat de cadeaux au choix du gagnant parmi une liste proposée par le service conciergerie de la société TESSI, en charge de la gestion de l'opération, les frais d'organisation et de gestion. La durée de la prestation et les options (traiteur, animation Père Noël, location du lieu) seront à déterminer en fonction du nombre de personnes participantes à l'évènement, du lieu de l'évènement, et des choix du gagnant, dans la limite de la valeur totale de la dotation. Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera d'organiser la dotation, dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 casque de réalité virtuelle, d'une valeur commerciale approximative de 149 € TTC (ref SM-R322) - 1 barre de son, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref HW-K335/ZF) - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 téléviseur TV QLED 65", d'une valeur commerciale approximative de 2 399 € TTC (ref QE65Q8FNATXXC). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 4 novembre au 10 novembre 2019 Inscription comprise : du 7 octobre 2019 (00h01) au 10 novembre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 12 novembre 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de restaurant sur la base de 2 restaurants par mois pendant 1 an, soit 24 Smartbox pour 2 personnes : 3 coffrets Smartbox "Bistrots et bonnes tables" d'une valeur commerciale unitaire de 39,90 € TTC, 3 coffrets Smartbox "Découvertes gourmandes" d'une valeur commerciale unitaire de 29,90 € TTC, 1 coffret Smartbox "Invitation Gastronomique" d'une valeur commerciale unitaire de 300 € TTC, 2 coffrets Smartbox "Rendez-vous gourmand" d'une valeur commerciale unitaire de 59,90 € TTC, 12 coffrets Smartbox "Saveurs du monde" d'une valeur commerciale unitaire de 49,90 € TTC, 3 coffrets Smartbox "Tables étoilées et tables d'excellence" d'une valeur commerciale unitaire de 149,90 € TTC. Soit 24 coffrets Smartbox d'une valeur commerciale totale de 1677,70 € TTC. Durée de validité indiqué sur chaque coffret. Les coffrets cadeau ne seront ni échangés, ni remboursés. Frais d'expédition des coffrets compris en France métropolitaine (Corse comprise). Si le gagnant est domicilé en DROM, le gagnant devra, entre la date du tirage au sort ayant permis de gagner la dotation et un délai d'un an à compter de cette date, envoyer à l'agence TESSI par email au service conciergerie TESSI, des factures de restaurants achetés durant cette période. Le gagnant recevra, approximativement chaque mois suivant un envoi de demande de remboursement, une lettre-chèque envoyée au domicile du gagnant, du montant objet du remboursement, dans la limite maximale totale sur la période d'un an, de la valeur de la dotation de 1677,70 € TTC. Si la valeur de la dotation est atteinte avant la fin de la période d'un an, le gagnant sera avisé de l'arrêt du traitement des factures concernées. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 téléviseur TV UHD 43" 4K, d'une valeur commerciale approximative de 699 € TTC (ref UE43RU7175) - 1 sèche-linge, d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref DV80M50101W/EF). - 1 téléphone portable S9+, d'une valeur commerciale approximative de 959 € TTC (ref SM-G965FZKDXEF). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 11 novembre au 17 novembre 2019 Inscription comprise : du 14 octobre 2019 (00h01) au 17 novembre 2019	Dotations mises en jeu : • 2 000 € pour le *Black Friday* ("vendredi noir") : 1 lettre-chèque envoyée au gagnant, d'une valeur commerciale unitaire de 2 000 € TTC, à dépenser en shopping selon les souhaits du gagnant à l'occasion du Black Friday du 29 novembre 2019. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) :

(23h59) Date du tirage au sort : 18 novembre 2019	- 1 casque de réalité virtuelle, d'une valeur commerciale approximative de 149 € TTC (ref SM-R322) - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 réfrigérateur combiné blanc, d'une valeur commerciale approximative de 549 € TTC (ref RB30J3000WW) - 1 téléviseur TV The Frame, d'une valeur commerciale approximative de 1 599 € TTC (ref UE55LS03). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 18 novembre au 24 novembre 2019 Inscription comprise : du 21 octobre 2019 (00h01) au 24 décembre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 25 novembre 2019	Dotations mises en jeu : • Le jour de l'an au soleil : 1 séjour de (5 jours / 3 nuits), pour 2 personnes, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 5 550 € TTC. La dotation comprend : le transport aérien en vols réguliers Paris / Fort de France / Paris, en classe économique, l'hébergement en chambre double en Hôtel avec petit-déjeuner, la soirée du Réveillon, incluant le dîner et les boissons, la location de voiture en catégorie eco (en kilométrage illimité et avec assurances incluses), les assurances multirisques (assistance, rapatriement), les frais de dossier. La dotation ne comprend pas : les dépenses d'ordre personnel, l'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de départ pour l'aller et le retour, les frais administratifs de voyage (passeport, visa…), les assurances et frais d'annulation, et tout ce qui n'est pas indiqué comme étant compris. Période : 2019-2020 / 2020-2021 (Date de séjour 30 Décembre / 02 Janvier). Si le gagnant est domicilé en DROM, le service conciergerie de la société TESSI se chargera de la réservation d'un séjour si possible équivalent et dans la limite de la valeur commerciale TTC de la dotation. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 four micro-ondes, d'une valeur commerciale approximative de 139 € TTC (ref MS23K3513AK/EF) - 1 téléviseur TV 32" HD TV, d'une valeur commerciale approximative de 349 € TTC (ref UE32M4005) - 1 téléphone portable GSM A3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref SM-A320FZKN) - 1 casque de réalité virtuelle, d'une valeur commerciale approximative de 149 € TTC (ref SM-R322) - 1 réfrigérateur Side by Side, d'une valeur commerciale approximative de 2 000 € TTC (ref RH57H90507F). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 25 novembre au 1er décembre 2019 Inscription comprise : du 4 octobre 2019 (00h01) au 1er décembre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 2 décembre 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de baby-sitting, sous forme d'un forfait de 104 heures à dépenser sur 1 an (soit 2 heures par semaine sur 52 semaines) chez AXEO SERVICES, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 3 120 € TTC. Les agences AXEO SERVICES bénéficient d'un régime d'autorisation délivré par le conseil départemental leur permettant de proposer des prestations de services à la personne. Les agences, proposant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans, disposent d'un agrément spécifique délivré par l'État. Le gagnant remporte la valeur faciale de la dotation qu'il pourra utiliser chez AXEO SERVICES comme il le souhaite dans la limite de la valeur commerciale de la dotation. Cette dotation n'ouvre pas droit à une déduction d'impôt. • 3 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 tablette Galaxy 7" TAB A, d'une valeur commerciale approximative de 169 € TTC (ref SM-T280NZWAXEF) - 1 lave-linge, d'une valeur commerciale approximative de 599 € TTC (ref WW80J5556DW/EF) - 1 téléviseur TV 4k UHD 140 curved, d'une valeur commerciale approximative de 2 190 € TTC (ref QE55Q8CAMTXXC). • 9 496 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 2 décembre au 8 décembre 2019 Inscription comprise : du 11 octobre 2019 (00h01) au 8 décembre 2019 (23h59)	Dotations mises en jeu : • Séjour dans la Montagne des marmottes avec MILKA : 1 séjour d'une semaine (8 jours / 7 nuits) dans un chalet à Serre-Ponçon, la Montagne des Marmottes pour 6 personnes, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 6 250 € TTC. La dotation comprend : la location du chalet pour 6 personnes (avec 3 chambres) pour 7 nuits, un dîner pour 6 personnes au restaurant La Paillote du Lac, les entrées (1 journée) au Parc Animalier La Montagne des Marmottes, un forfait d'activités à organiser avec le gagnant pour un montant maximum de 2 000 € TTC

Date du tirage au sort : 9 décembre 2019	(randonnée en montagne avec guide, VTT, parapente, ski nautique, voile, planche à voile, location de bateau, Jetski, Rafting, Canyoning, Hydrospeed …), les frais de dossier. La dotation ne comprend pas : les dépenses d'ordre personnel, les repas non listés ci-dessus, l'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de séjour pour l'aller et le retour, les frais administratifs de voyage (passeport, visa…), l'assurance et frais d'annulation, et tout ce qui n'est pas indiqué comme étant compris. Période : 2019 / 2020. Si le gagnant est domicilé en DROM, la valeur de la dotation TTC (6 250 € TTC) sera attribuée sous forme d'une lettre-chèque, envoyée au domicile du gagnant. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 téléphone portable J4+, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref SM-J415FN) - 1 téléphone portable Galaxy J3, d'une valeur commerciale approximative de 249 € TTC (ref SM-J330FZKNXEF) - 1 lecteur Blu-ray, d'une valeur commerciale approximative de 249 € TTC (ref BD-C8200) - 1 lave-linge, d'une valeur commerciale approximative de 599 € TTC (ref WW80J5556DW/EF) - 1 téléviseur TV UHD HDR10, d'une valeur commerciale approximative de 1 399 € TTC (ref UE65RU7175). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 9 décembre au 15 décembre 2019 Inscription comprise : du 18 novembre 2019 (00h01) au 15 décembre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 16 décembre 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de cours de musique, sous forme d'une lettre-chèque envoyée au gagnant, d'une valeur commerciale unitaire de 2 000 € TTC, à dépenser pour des cours de musique enfants ou adultes à domicile (choix de l'instrument au choix du gagnant). Valeur estimée sur une moyenne de 1 heure (équivalente à 40 € TTC par heure) par semaine, sur 50 semaines. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 casque de réalité virtuelle, d'une valeur commerciale approximative de 149 € TTC (ref SM-R322) - 1 aspirateur avec sac, d'une valeur commerciale approximative de 179 € TTC (ref SC6216) - 1 combiné multifonctions, d'une valeur commerciale approximative de 219 € TTC (ref MC28H5125AK) - 1 lave-linge, d'une valeur commerciale approximative de 599 € TTC (ref WW80J5556DW/EF) - 1 tablette 12", d'une valeur commerciale approximative de 1 229 € TTC (ref SM-W720NZKBXEF). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.
Tirage au sort pour la semaine du 16 décembre au 22 décembre 2019 Inscription comprise : du 25 novembre 2019 (00h01) au 22 décembre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 23 décembre 2019	Dotations mises en jeu : • 1 cours de cuisine par Gregory Cuilleron avec TUC : 1 cours de cuisine à domicile, pour 4 personnes avec Grégory CUILLERON (ambassadeur de la marque TUC en 2019), d'une valeur commerciale unitaire approximative de 5 000 € TTC. La prestation comprend : l'organisation de la prestation par le service conciergerie de la société TESSI, en charge de la gestion de l'opération, le déplacement du chef Grégory CUILLERON et de l'équipe organisatrice de l'évènement, en France métropolitaine et selon les disponibilités du chef et en adéquation avec les disponibilités du gagnant, l'achat des ingrédients, le cours de cuisine pour 4 personnes dispensé sur place selon un format entrée - plat sur le thème des produits TUC, la décoration, les frais de gestion. Les options seront à déterminer en fonction du lieu de l'évènement, et des choix du gagnant, dans la limite de la valeur totale TTC de la dotation. Pour les gagnants domiciliés en DROM, la valeur de la dotation TTC (5 000 € TTC) sera attribuée sous forme d'une lettre-chèque, envoyée au domicile du gagnant. • 4 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 barre de son, d'une valeur commerciale approximative de 199 € TTC (ref HW-K335/ZF). - 1 téléviseur TV 32" HD, d'une valeur commerciale approximative de 349 € TTC (ref UE32M4005) - 1 téléviseur TV UHD 43" 4K UHD, d'une valeur commerciale approximative de 699 € TTC (ref UE43RU7175) - 1 téléphone portable Galaxy note 9, d'une valeur commerciale approximative de 1 100 € TTC (ref SM-N960FZKDXEF). • 9 495 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.

Tirage au sort pour la semaine du 23 décembre au 29 décembre 2019 Inscription comprise : du 2 décembre 2019 (00h01) au 29 décembre 2019 (23h59) Date du tirage au sort : 30 décembre 2019	Dotations mises en jeu : • 1 an de spectacles d'une valeur commerciale unitaire approximative de 1 200 € TTC, (montant équivalent à 12 mois de spectacles pour 2 personnes, estimée sur la base d'un prix moyen par place de 50 €). Le gagnant sera contacté par le service conciergerie de la société TESSI, en charge de la gestion de l'opération afin d'organiser son gain. Les réservations seront effectuées selon les demandes du gagnant, dans la limite de la valeur totale de la dotation. Si le gagnant est domicilé en DROM, le gagnant devra, entre la date du tirage au sort à l'issue duquel la dotation a été gagnée et un délai d'un an à compter de cette date, envoyer à l'agence TESSI par email au service conciergerie TESSI, des factures d'achat des spectacles pour des achats de spectacles réalisés pendant cette période. Le gagnant recevra, approximativement chaque mois suivant un envoi de demande de remboursement, une lettre-chèque envoyée au domicile du gagnant, du montant objet du remboursement, dans la limite maximale totale sur la période d'un an, de la valeur de la dotation de 1 200 euros TTC. Si la valeur de la dotation est atteinte avant la fin de la période d'un an, le gagnant sera avisé de l'arrêt du traitement des factures concernées. • 5 dotations Samsung (Prix Samsung en date du 15/04/2019) : - 1 montre Galaxy Gear S3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref R760DRAKGREY) - 1 réfrigérateur combiné blanc, d'une valeur commerciale approximative de 549 € TTC (ref RB30J3000WW) - 1 téléphone portable GSM A3, d'une valeur commerciale approximative de 399 € TTC (ref SM-A320FZKN) - 1 tablette Galaxy TAB S3 9.7", d'une valeur commerciale approximative de 749 € TTC (ref SM-T820NZKAXEF) - 1 téléviseur TV LED 50 UHD, d'une valeur commerciale approximative de 750 € TTC (ref UE50RU7175). • 9 494 dotations expérientielles. • 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV.

- **18 500 offres mensuelles de programmation télévisuelle à la demande (VOD) RAKUTEN TV,** d'une valeur commerciale unitaire comprise entre 57,71 € TTC et 105,71 € TTC, selon la valeur unitaire de chacun des films sélectionnés (chaque film valant entre 1, 99 € et 3,99 € TTC) par les gagnants dans le catalogue France RAKUTEN TV. 500 offres mensuelles seront mises en jeu à chaque Tirage au Sort Hebdomadaire.

Chaque gagnant recevra un lot de 29 codes : un premier code reçu par email lors de l'annonce de son gain (dans un délai maximum de deux semaines à compter de la date du tirage au sort). Le gagnant est invité à se connecter à https://rakuten.tv/fr/campaigns/grandjeudes7familles pour saisir son premier code. Une fois ce code saisi (à saisir dans un délai maximum de 30 jours, à compter de la date de réception de cet email, le gagnant s'inscrit et se connecte à la plateforme RAKUTEN TV France et confirme son acceptation des conditions d'utilisation, de la politique de confidentialité et de cookies RAKUTEN TV France. Après s'être connecté, le gagnant peut visualiser le film de son choix parmi le catalogue RAKUTEN TV France. Chaque lundi après sa première connexion, et ce pendant 4 semaines consécutives, le gagnant reçoit un email de Grandjeu7familles@e-rakuten.tv contenant les 7 codes de la semaine. Chaque code est valable et utilisable pour une durée de 24 heures (soit de 18h00 le jour de la réception du code au lendemain à 18h00) et à la date indiquée sur l'email reçu.

- **351 352 dotations expérientielles, dites "activités sportives et loisirs" en France métropolitaine (Corse comprise)**, d'une valeur commerciale unitaire à la date de lancement du Jeu comprise entre 1 € TTC et 30 € TTC. Jusqu'à 9 496 dotations expérientielles seront mises en jeu à chaque Tirage au Sort Hebdomadaire.

  Si le gagnant est domicilié dans les DROM, il est invité à prendre contact avec le service conciergerie dédié au jeu par email à l'adresse indiquée dans l'email de confirmation de son gain (envoyé dans les 48 heures), en indiquant ses coordonnées téléphoniques afin de pouvoir être rappelé. Le service conciergerie proposera au gagnant une sélection de 3 activités, localisées à proximité du domicile du gagnant, sur la base des disponibilités jours / horaires du gagnant et de la thématique d'activité (nature, sport, culture, sorties, ou bien-être) souhaitée par le gagnant. Après sélection par le gagnant d'une activité parmi les trois proposées, le service conciergerie se chargera de la réservation de l'activité auprès du partenaire et confirmera la date, l'horaire, les conditions et restrictions de l'activité au gagnant par email.

  Les activités proposées pendant toute la durée du Jeu sont à sélectionner par les gagnants parmi les partenaires du réseau accessible sur www.grandjeu7familles.fr.

  Elles sont réparties au sein de cinq catégories (sortie, bien-être, nature, sport, culture). Le gagnant choisit son activité gagnée sur le Site, en fonction de la catégorie de son choix et de la géolocalisation de l'activité.

  Ces activités sont accessibles sur le Site du 22 avril 2019 au 29 décembre 2019, et sont valables jusqu'au 30 juin 2020.

  Les activités ne sont accessibles que sur présentation du bon d'activité (version papier ou numérique) à l'entrée de l'établissement partenaire participant au Jeu. Le bon d'activité est téléchargeable sur le Site, après confirmation de la sélection de l'activité et également envoyé par email.

  Pour chaque activité gagnée, un seul téléchargement de bon d'activité est possible.

  Chaque participant peut effectuer au maximum une activité par semaine chez un même partenaire, du 22 avril au 30 juin 2020.

  Certaines activités n'exigent aucune participation financière du gagnant. D'autres peuvent être assorties de conditions listées ci-après de façon non-exhaustive : conditionnées à l'achat d'une ou plusieurs entrée(s), réservées à un groupe, réservées aux enfants, sur réservation obligatoire auprès du partenaire ; etc.

  Un seul bon d'activité accepté par groupe.

  Certaines activités peuvent être assorties de restrictions listées ci-après de façon non-exhaustive : nombre minimum de participants à l'activité pour les activités à effectuer en groupe ; âge ; taille ou poids minimum requis ; tenue ; règles de sécurité, de comportement, d'utilisation des équipements ; etc.

  Ces conditions et restrictions sont imposées par les partenaires et sont indiquées dans les fiches descriptives des activités, disponibles sur le Site lors de la sélection des activités, et sur les bons d'activités.

© Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -

Les gagnants sont invités à prendre connaissance des conditions avant de valider leur choix d'une activité. Les activités sont valables sous réserve des modalités figurant sur le bon d'activité, sauf fermeture exceptionnelle des établissements concernés, selon les disponibilités. En cas d'indisponibilité, la Société Organisatrice et les partenaires se réservent le droit d'échanger cette activité.

Les activités sont susceptibles d'être modifiées pendant la durée de l'offre (du 15 avril 2019 au 30 juin 2020) et ce, sans préavis. Dans ce cas, la Société Organisatrice veillera à remplacer et/ou mettre à jour les partenaires concernés sur le Site.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable en cas d'inexactitude d'une information fournie par un partenaire.

La Société Organisatrice a organisé son réseau de partenaires afin de répondre au plus grand nombre de demandes. Cependant, la Société Organisatrice ne peut garantir la présence, dans la liste des partenaires, d'un partenaire à proximité du domicile des bénéficiaires.

Les activités sont nominatives et ne peuvent être attribuées par la Société Organisatrice à d'autres personnes que le gagnant. Les partenaires peuvent procéder à un contrôle de l'identité du gagnant lorsque celui-ci se présente pour effectuer son activité.

© Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -

ANNEXE 4 - Opérations Complémentaires

Pendant toute la durée du Jeu, des Opérations Complémentaires, soumises au présent règlement, pourront être organisées avec certaines Enseignes Participantes. Les dates, modalités et dotations associées sont décrites dans le calendrier ci-dessous.

OPERATION COMPLEMENTAIRE ORGANISEE CHEZ AUCHAN HYPERMARCHE – Du 30 avril 2019 au 7 mai 2019 inclus :

- **Conditions de l'Opération Complémentaire Auchan Hypermarché**

Les conditions d'inscription et de participation au Jeu, telles que décrites au présent règlement, s'appliquent à l'Opération Complémentaire Auchan Hypermarché. Une seule participation par foyer (même nom de famille et même adresse postale) à l'Opération Complémentaire est admise.

- **Dotation**

Doublement des cartes numériques attribuées pour l'achat de Produits Participants dans un magasin de l'Enseigne Participante Auchan Hypermarché (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne), entre le 30 avril 2019 et le 7 mai 2019 inclus.

- **Modalités de participation à l'Opération Complémentaire Auchan Hypermarché et détermination des gagnants**

Pour chaque Produit Participant acheté dans un magasin de l'Enseigne Participante Auchan Hypermarché (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne) et déclaré sur le Site pendant la période concernée, la quantité de cartes numériques attribuées est doublée.

OPERATION COMPLEMENTAIRE ORGANISEE CHEZ AUCHAN SUPERMARCHÉ – Du 1er mai 2019 au 7 mai 2019 inclus :

- **Conditions de l'Opération Complémentaire Auchan Supermarché**

Les conditions d'inscription et de participation au Jeu, telles que décrites au présent règlement, s'appliquent à l'Opération Complémentaire Auchan Supermarché. Une seule participation par foyer (même nom de famille et même adresse postale) à l'Opération Complémentaire est admise.

- **Dotation**

Doublement des cartes numériques attribuées pour l'achat de Produits Participants dans un magasin de l'Enseigne Participante Auchan Supermarché (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne), entre 1er mai 2019 et le 7 mai 2019 inclus.

- **Modalités de participation à l'Opération Complémentaire Auchan Supermarché et détermination des gagnants**

Pour chaque Produit Participant acheté dans un magasin de l'Enseigne Participante Auchan Supermarché (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne) et déclaré sur le Site pendant la période concernée, la quantité de cartes numériques attribuées est doublée.

OPERATION COMPLEMENTAIRE ORGANISEE CHEZ GEANT CASINO ET CASINO SUPERMARCHÉ – Du 21 mai 2019 au 27 mai 2019 inclus :

- **Conditions de l'Opération Complémentaire Géant Casino et Casino Supermarché**

Les conditions d'inscription et de participation au Jeu, telles que décrites au présent règlement, s'appliquent à

© Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -

l'Opération Complémentaire Géant Casino et Casino Supermarché. Une seule participation par foyer (même nom de famille et même adresse postale) à l'Opération Complémentaire est admise.

- **Dotation**

Doublement des cartes numériques attribuées pour l'achat de Produits Participants dans un magasin des Enseignes Participantes Géant Casino et Casino Supermarché (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne), entre le 21 mai 2019 et le 27 mai 2019 inclus.

- **Modalités de participation à l'Opération Complémentaire Géant Casino et Casino Supermarché et détermination des gagnants**

Pour chaque Produit Participant acheté dans une Enseigne Participante Géant Casino ou Casino Supermarché (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne) et déclaré sur le Site pendant la période concernée, la quantité de cartes numériques attribuées est doublée.

OPERATION COMPLEMENTAIRE ORGANISEE CHEZ CARREFOUR - Du 4 juin 2019 au 10 juin 2019 inclus

- **Conditions de l'Opération Complémentaire Carrefour**

Les conditions d'inscription et de participation au Jeu, telles que décrites au présent règlement, s'appliquent à l'Opération Complémentaire Carrefour. Une seule participation par foyer (même nom de famille et même adresse postale) à l'Opération Complémentaire est admise.

- **Dotations**

Six voyages d'une semaine (sept nuits) pour deux personnes, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 6 200 € TTC, sont à gagner lors du tirage au sort de l'Opération Complémentaire Carrefour, selon les conditions définies ci-après.

Les gagnants du tirage au sort peuvent choisir leur voyage, parmi les cinq destinations suivantes : Costa Rica, Islande, Madagascar, Mongolie, Canada. Ce voyage d'une semaine devra se dérouler entre le 1er septembre 2019 et le 30 septembre 2020, à l'exception du 25 décembre, du 31 décembre et des mois de juillet et août.

Chaque voyage comprend :
- Les vols réguliers depuis Paris, en classe économique ;
- Les transferts entre l'aéroport et hôtel (un aller et un retour) ;
- L'hébergement pour sept nuits ;
- La compensation des émissions de CO_2 du voyage ;
- Les assurances multirisques (assurance-rapatriement) ; et
- Les frais de dossier.

Selon la destination choisie par le gagnant
- Pension complète, demi-pension ou prise en charge des repas dans un budget maximum de 700 € TTC
- Location de voiture en catégorie eco (en kilométrage illimité et avec assurances incluses)
- Un forfait d'activités 100% Nature ou itinéraire autotour organisé à définir avec le gagnant

Non compris :
- Les dépenses d'ordre personnel
- L'acheminement depuis le domicile jusqu'au lieu de départ pour l'aller et le retour
- Les frais administratifs de voyage (passeport, visa …)
- Tout ce qui n'est pas indiqué comme étant compris.

- **Modalités de participation à l'Opération Complémentaire Carrefour et détermination des gagnants**

© Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -

Tout achat d'un Produit Participant dans un magasin de l'Enseigne Participante Carrefour (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne) du 4 juin 2019 au 10 juin 2019 inscrit automatiquement le participant au tirage au sort spécifique Carrefour du 14 juin 2019. Pour participer à cette Opération Complémentaire, le participant doit s'être inscrit au Jeu et déclarer ses achats conformément à la procédure indiquée à l'article 5.2.

Le tirage au sort de l'Opération Complémentaire Carrefour est réalisé en complément des Tirages au Sort Hebdomadaires et aura lieu le 14 juin 2019, sous contrôle d'un huissier de justice.

Les gagnants de l'Opération Complémentaire Carrefour seront contactés par l'agence TESSI, par email, dans un délai approximatif de 15 jours calendaires afin de mettre en place la remise de la dotation.

OPERATION COMPLEMENTAIRE ORGANISEE CHEZ CARREFOUR MARKET – Du 18 juin 2019 au 30 juin 2019 inclus

- **Conditions de l'Opération Complémentaire Carrefour Market**

Les conditions d'inscription et de participation au Jeu, telles que décrites au présent règlement, s'appliquent à l'Opération Complémentaire Carrefour Market. Une seule participation par foyer (même nom de famille et même adresse postale) à l'Opération Complémentaire est admise.

- **Dotation**

Dix dotations correspondant à un an de jardinage (forfait annuel de 43 heures) chez Axeo Services, d'une valeur commerciale unitaire approximative de 2 300 € TTC, sont à gagner lors du tirage au sort de l'Opération Complémentaire Carrefour Market, selon les conditions définies ci-après.

- **Modalités de participation à l'Opération Complémentaire Carrefour Market et détermination des gagnants**

Tout achat d'un Produit Participant dans un magasin de l'Enseigne Participante Carrefour Market (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne) du 18 juin 2019 au 30 juin 2019 inscrit automatiquement le participant au tirage au sort spécifique Carrefour Market du 3 juillet 2019. Pour participer à cette Opération Complémentaire, le participant doit s'être inscrit au Jeu et déclarer ses achats conformément à la procédure indiquée à l'article 5.2.

Le tirage au sort de l'Opération Complémentaire Carrefour Market est réalisé en complément des Tirages au Sort Hebdomadaires et aura lieu le 3 juillet 2019, sous contrôle d'un huissier de justice.

Les gagnants de l'Opération Complémentaire Carrefour Market seront contactés par l'agence TESSI, par email, dans un délai approximatif de 15 jours calendaires afin de mettre en place la remise de la dotation.

OPÉRATION COMPLÉMENTAIRE ORGANISÉE CHEZ CORA - Du 24 juin 2019 au 1er juillet 2019 inclus

- **Conditions de l'Opération Complémentaire Cora**

Les conditions d'inscription et de participation au Jeu, telles que décrites au présent règlement, s'appliquent à l'Opération Complémentaire Cora. Une seule participation par foyer (même nom de famille et même adresse postale) à l'Opération Complémentaire est admise.

- **Dotation**

© Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -

Doublement des cartes numériques attribuées pour l'achat de Produits Participants dans un magasin de l'Enseigne Participante Cora, entre 24 juin 2019 et le 1er juillet 2019 inclus.

- **Modalités de participation à l'Opération Complémentaire Cora et détermination des gagnants**

Pour chaque Produit Participant acheté dans un magasin de l'Enseigne Participante Cora (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne) et déclaré sur le Site pendant la période concernée, la quantité de cartes numériques attribuées est doublée.

OPERATION COMPLEMENTAIRE ORGANISEE CHEZ MATCH - Du 24 juin 2019 au 8 juillet 2019 inclus

- **Conditions de l'Opération Complémentaire Match**

Les conditions d'inscription et de participation au Jeu, telles que décrites au présent règlement, s'appliquent à l'Opération Complémentaire Match. Une seule participation par foyer (même nom de famille et même adresse postale) à l'Opération Complémentaire est admise.

- **Dotation**

Doublement des cartes numériques attribuées pour l'achat de Produits Participants dans un magasin de l'Enseigne Participante Match, entre 24 juin 2019 et le 8 juillet 2019 inclus.

- **Modalités de participation à l'Opération Complémentaire Match et détermination des gagnants**

Pour chaque Produit Participant acheté dans un magasin de l'Enseigne Participante Match (y compris Drive et achats en ligne sur le site de l'enseigne) et déclaré sur le Site pendant la période concernée, la quantité de cartes numériques attribuées est doublée.

Des opérations complémentaires supplémentaires pourront être organisées et seront précisées par voie d'avenant au présent règlement.

❖

© Mondelēz International group – Document interne – Reproduction interdite -